

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR PERTURBATION INTENTIONNELLE
D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**



**La Transjurassienne,
Paysans de l'Est**

Compétition de ski de fond.

Communes traversées : Lamoura, Prémanon, Lajoux

Départements : Jura

Régions : Franche-Comté

Dénomination, forme juridique et qualité du dépositaire :

**Trans'Organisation
Comité d'organisation de La Transjurassienne et compétitions associées
Association Loi 1901 à but non lucratif**

Coordonnées du dépositaire :

- adresse postale: Espace Lamartine – BP 20126
39404 MOREZ Cedex
- téléphone : 03.84.33.45.13
- courriel : info@transjurassienne.com

Date : le 26/10/15 à Morez

NOTIFICATIONS IMPORTANTES

Ce dossier est un complément au dossier principal de demande de dérogation relative à La Transjurassienne, compétition de ski fond de portée internationale qui rassemble quelques 4000 skieurs chaque deuxième week-end de février. Il analyse le parcours de repli 4, tracé dans le massif du Massacre situé plus en altitude et sur un secteur plus restreint, uniquement destiné à sauver la course en cas de manque de neige sévère sur les 4 tracés précédents (nominal, repli 1, 2 et 3).

Le parcours nominal et les tracés de repli 1, 2 et 3 ont été présentés dans un dossier séparé avec une demande d'autorisation pluriannuelle. Ce dernier parcours étant particulier en termes de situation, d'utilisation et de mesures, nous avons fait le choix de le présenter séparément, pour une autorisation annuelle uniquement.

Nous sommes conscients que ce parcours présente des incidences potentielles sur la faune (en particulier le grand Tétras) et qu'il n'a pas été autorisé ces dernières années, dans une configuration néanmoins légèrement différente.

Nous comprenons que cela peut représenter un dérangement des espèces sensibles présentes dans cette zone, tout comme nous comprenons et partageons la nécessité de les protéger. Nous souhaitons véritablement participer à leur préservation aux côtés de nos partenaires le PNR du Haut Jura et le Groupe Tétras Jura, à travers une bonne prise en compte de l'enjeu et un travail de sensibilisation et d'implication.

Nous devons toutefois prendre également en compte la survie de notre épreuve et de ce qu'elle représente en termes d'image et de retombées économiques pour le massif du Jura. Ce tracé, qui reste un **parcours exceptionnel** est un élément de sécurité très important pour nous.

Il convient véritablement d'insister ici sur le caractère très exceptionnel de l'utilisation de ce dernier parcours auquel nous avons eu recours, dans une configuration différente et avec beaucoup moins de précautions (ce que nous déplorons désormais) à trois reprises seulement en 31 éditions réalisées. Cette configuration est bien un **ultime recours** avant l'annulation mais il présente des enjeux d'acceptation locale importants, que nous développerons ultérieurement, que l'on ne peut et ne doit pas sous-estimer.

Le parcours privilégié pour la réalisation de La Transjurassienne est et reste le parcours nominal de 68km reliant 10 villages du Haut-Jura et du Haut-Doubs entre Lamoura et Mouthe, mais cela dépend entièrement des conditions d'enneigement, comme toute compétition hivernale, conditions qui ne sont malheureusement pas maîtrisables et qui peuvent nous amener à mettre en œuvre un parcours de repli.

L'impact environnemental et financier sont deux critères majeurs dans le choix du tracé emprunté. Et l'anticipation, la bonne préparation des pistes et le recours à des carrières à neige (naturelle ou de culture dans un cadre légal) nous permettent d'augmenter les chances d'utiliser le parcours nominal qui reste le seul parcours souhaité.

Le choix de l'un ou l'autre des parcours se fait toujours en concertation avec les différents acteurs locaux concernés : gestionnaires de sites, communes, services de gendarmerie et SDIS du Doubs et du Jura ainsi que, depuis 4 ans, deux structures qui sont devenues de vrais partenaires : le Groupe Tétras Jura et le Parc naturel régional du Haut Jura.

La décision finale est prise le lundi précédent les épreuves, aux vues des dernières prévisions météorologiques, lors d'une réunion avec l'ensemble des services de l'Etat concernés. Si aucun des parcours ne pouvait être considéré pour la réalisation de l'épreuve dans les conditions de respect de l'environnement et de sécurité nécessaires, la décision sera alors prise d'annuler la compétition.

Ce parcours de repli 4 n'est pas considéré tant que d'autres alternatives existent. (cf. schéma descriptif de la procédure de « choix du parcours ») Nous mettons par ailleurs tout en œuvre pour garantir la faisabilité du parcours nominal ou à défaut des premiers parcours de repli et éviter ainsi de devoir recourir à ce dernier tracé :

- nous travaillons en collaboration étroite avec les gestionnaires de pistes dès le début de la saison afin qu'ils prennent en compte, le plus en amont possible, le passage de la course et d'assurer autant que faire se peut un fond de neige dure permettant de conserver les pistes commerciales. Cette collaboration doit donc permettre de garantir un minimum de travail la dernière semaine, limitant ainsi les nuisances.
- le parcours de repli 3, a été réfléchi et conçu comme alternative à ce tracé de repli 4, présentant moins d'incidences sur les zones sensibles et offrant une chance supplémentaire d'éviter le repli n°4 à travers la forêt du Massacre.

Ce tracé de repli 4 a également été retravaillé afin d'éviter le cloisonnement du massif, de limiter au maximum le kilométrage de course en arrêté de biotope et zone sensible à Grand Tétraz et de limiter également les linéaires de piste susceptibles de nécessiter un travail de ré-enneigement. Il n'utilise par ailleurs désormais plus que des pistes commerciales, damées pour le grand public quoi qu'il arrive, sans nécessiter une ouverture de piste spécifique.

Nous nous sommes appuyés sur les compétences et connaissances du Parc naturel régional du Haut Jura, du Groupe Tétraz Jura et sur l'expertise de l'ONCFS, en particulier des agents de terrain et de M. Montadert, Docteur en écologie et spécialiste des tétraonidés, afin de réduire au maximum le dérangement que pourrait induire le passage de la course.

Nous développerons ces points par la suite mais il convient d'ores et déjà de préciser que le passage de l'épreuve n'engendre que peu de nuisances supplémentaires en comparaison de la fréquentation quotidienne sur ce massif en période de sous-enneigement.

SOMMAIRE

ETAPE 1 PRESENTATION GENERALE DE L'EVENEMENT	5
1. La Transjurassienne	5
1.1 Généralités	5
1.2 Participation	5
2. Trans'Organisation	8
2.1 L'association	8
2.2 Trans'Organisation & le développement durable	8
2.2.1 Volet environnemental	8
2.2.2 Volet social	9
2.2.3 Volet économique	9
ETAPE 2 LE PARCOURS DE REPLI N°4	10
1. Réserves	10
1.1 Choix du parcours	10
1.2 Utilisation de neige de réserve (naturelle et/ou de culture)	11
2. Itinéraire	12
2.1 Les courses inscrites dans le tracé de repli 4	13
3. Zonages environnementaux concernés	13
3.1 La Combe du lac (FR4301310) près de Lamoura	13
3.2 Les vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen (FR4301331)	14
3.3 La forêt du Massacre (FR4312003 et FR4301320)	14
4. Le ski de fond sur le massif du Massacre	14
4.1 La Transjurassienne dans le Massacre	16
5. Principales espèces protégées sur et à proximité des tracés	17
ETAPE 3 INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET MESURES D'EVITEMENT, D'ATTENUATION ET DE COMPENSATION	19
1. Incidences sur la flore et les invertébrés	19
1.1 En cas d'enneigement suffisant	19
1.2 En cas d'enneigement insuffisant	19
2. Incidences sur la faune des vertébrés	20
2.1 Dérangement lié à l'organisation	21
2.2 Dérangement lié aux skieurs	21
2.3 Dérangement lié au public	22
2.4 Dérangement lié aux engins motorisés	23
2.4.1 Engins de traçage	23
2.4.2 Motoneiges	24
3. Autres mesures d'évitement, d'accompagnement et de compensation	26
3.1 Groupe Tétrás Jura	26
3.2 Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) et Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNR)	26
3.3 Protection de l'environnement	27
ANNEXES	28

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT**
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

100 SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies en 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : _____
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **TRANS'ORGANISATION**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : _____
 Adresse : N° _____ Rue **Espace Lemaître - BP 20126**
 Commune **NOREZ CEDEX**
 Code postal **39404**

Nature des activités **Comité d'Organisation de la Transjurasienne**
Compétition de Ski de fond - Parcours de repli n°4

Qualification : _____

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Tetrao urogallus Grand Tétard		
B2 Gilacidium passerinum Chouette d'Europe		
B3 Accipiter gentilis Chouette de Tengmalm		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Compétition internationale de Ski de fond**

Suivre sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(à compléter en cas de capture ou d'enlèvement)

EL CAPTURE OU ENLÈVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : _____

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : _____

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épouvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification)

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D5. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Compétition de ski de fond

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période ou la date : Samedi 13 et Dimanche 14 Février 2016

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Franche-Comté

Départements : Jura

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir dossier joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan de l'édition

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Mores
le 26/02/15
Votre signature [Signature]

ETAPE 1 **PRESENTATION GENERALE DE L'EVENEMENT**

1. La Transjurassienne

1.1 Généralités

Créée en 1979 La Transjurassienne est une compétition de ski de fond qui a pour but de faire connaître le massif Jurassien à forte culture nordique en France et outre frontière mais également de rapprocher les populations : les habitants du Doubs et du Jura. Le parcours linéaire sur les deux départements voit les professionnels et les amateurs du ski de fond se mesurer au cours d'une épreuve ouverte à tous.

L'initiative de ce grand rassemblement de skieurs sur un parcours linéaire transfrontalier a été l'œuvre de deux ardents défenseurs des disciplines nordiques et du ski de fond en particulier : Georges Berthet, Président du Comité de Ski du Massif Jurassien et Jacques Mandrillon, directeur du journal Le Progrès. Elle fait aujourd'hui fortement partie de l'identité de la Franche-Comté.

Son programme s'étale sur un week-end avec 2 courses le samedi en style classique et 3 courses le dimanche en style libre.

Pour 2016, le format des compétitions et le tracé restent identiques à l'édition 2015 avec passage en Suisse sur l'épreuve longue du samedi au lieu du dimanche.

La Transju'Classic du samedi voit son parcours allongé à 56km, incluant la boucle sur Pré-Rodet en Suisse voisine.

Quant aux courses du dimanche, elles traverseront directement le Risoux depuis Bois d'Amont, sans passer en Suisse voisine. La Transjurassienne, réputée très difficile sera ainsi raccourcie à 68km et sa petite sœur, La Transju'Marathon, au départ des Rousses fera 48km.

La « Transju' » est devenue au fil du temps un véritable rendez-vous de fondeurs qui suscite un engouement populaire très important au niveau du Haut Jura, du Haut Doubs et de la Région Franche-Comté toute entière. Elle bénéficie du soutien des collectivités locales, de très nombreux élus locaux et de toute une population.

1.2 Participation

Ces dernières années, le nombre de participants fluctue, en fonction de la qualité de l'enneigement, autour de 4500 skieurs sur l'ensemble du week-end avec la course de 68km Lamoura-Mouthe en épreuve phare avec à elle seule toujours plus de 2000 participants. En 2015, la participation a atteint 4707 skieurs répartis sur les différentes épreuves.

Le nombre de participants attendus pour les prochaines éditions se base sur la participation des dernières années :

- Samedi :

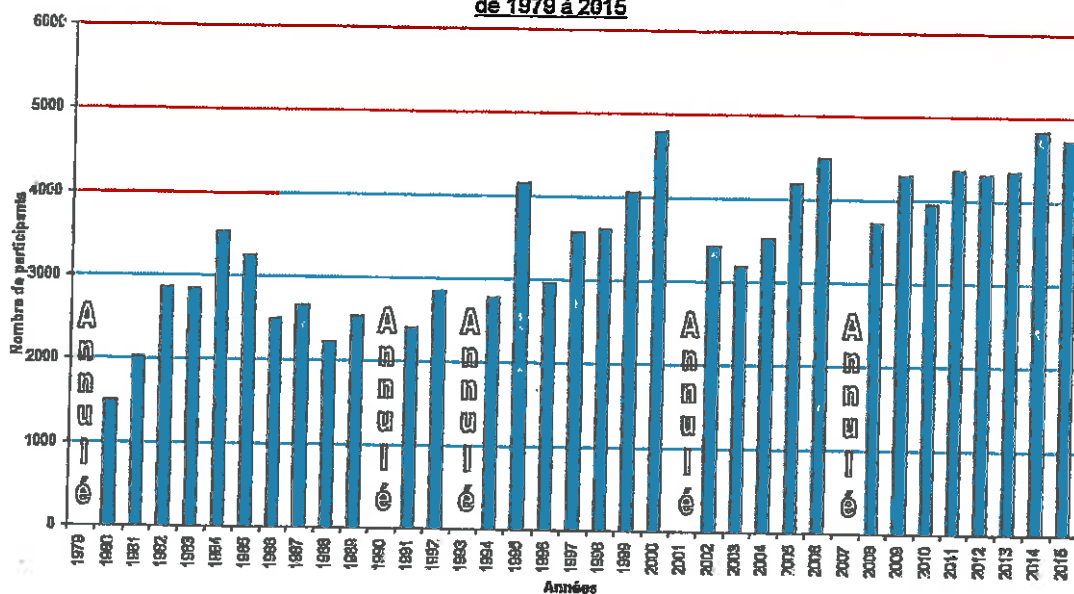
- La Transju'Classic (56km CT) Les Rousses - Mouthe = 1000 skieurs,
- La Trans 25CT Chapelle-des-Bois - Mouthe = 300 skieurs

- Dimanche :

- La Transjurassienne (68km FT) Lamoura - Mouthe = 2 500 skieurs
- La Transju'Marathon (48km FT) Les Rousses - Mouthe = 700 skieurs
- La Trans 25kmFT Chapelle-des-Bois - Mouthe = 400 skieurs

Dès 1982, la course rejoint le circuit mondial des longues distances Worldloppet et côtoie les épreuves les plus mythiques telles que la Vasaloppet Suédoise. Cette reconnaissance internationale inscrit La Transjurassienne dans un calendrier dont elle se doit de respecter les règles et contraintes, sous peine d'exclusion et donc de perte de cette dimension mondiale. Plus de 20 nations sont représentées chaque année (25 en 2015).

Evolution des participants sur toutes les épreuves Transjurassienne de 1979 à 2015



Par le passé, le manque de neige a contraint l'utilisation de ce parcours de repli à 5 reprises dont 3 dans le Massacre.

La Transjurassienne a également connu, faute de neige, 5 annulations au cours de son histoire : 1979, 1990, 1993, 2001 et 2007, ce qui n'a pas manqué de poser de nombreux problèmes d'ordre économique et, vis-à-vis des participants et des partenaires, une crainte récurrente quant à la tenue de la compétition. Cette incertitude entraîne la défection des coureurs et particulièrement des étrangers, une difficulté supplémentaire pour mobiliser les partenaires, des inscriptions plus tardives et donc des difficultés majeures d'organisation.



Parcours de repli pour La Transjurassienne 2011

COMBIEN COUTE UNE ANNULATION DE LA TRANSJURASSIENNE ?

1. Coût en termes d'image

- L'annulation de La Transjurassienne induit une perte d'image pour l'événement qui devient « incertain » voir « trop risqué » pour les participants étrangers qui engage des frais considérables pour le déplacement (transport, hébergement, long séjour...) Ainsi ils préfèrent alors d'autres épreuves internationales, telle que la Marcialonga en Italie qui à la possibilité d'enneiger artificiellement la totalité de son parcours et ne risque donc pas d'annulation.

Cette perte d'image conduit à une diminution de la participation sur les années consécutives car il faut retrouver la confiance des skieurs ce qui prend plusieurs années. Suite à l'annulation de 2007, on a noté une perte de 20% des inscrits pour l'édition 2008.

Cet état de fait est également constaté avec les partenaires qui hésitent à s'engager sur un événement qui ne peut garantir un retour.

Cette image est également répercutée sur l'ensemble du territoire ; si La Transjurassienne est annulée, le massif jurassien tout entier perd de son attractivité auprès des vacanciers, même si leur séjour n'a aucun rapport avec l'événement.

2. Coût financier

- Pour l'association :

Trans'Organisation est une association loi 1901, à but non lucratif, qui en tant que tel ne dispose d'aucune réserve financière. Chaque hiver, notre association est donc entièrement dépendante de la réalisation de cette épreuve phare qu'est La Transjurassienne. Cette précarité est d'autant plus gênante que la réussite de nos épreuves dépend entièrement de l'enneigement que nous ne maîtrisons pas.

Nous souscrivons une assurance annulation pour garantir les conséquences financières résultant de l'annulation de l'épreuve, dont le coût est de 30 000€ qui est à la charge de l'organisateur quoi qu'il arrive.

Dans le cadre de ce contrat nous devons attester que nous avons pris toutes les dispositions et mesures nécessaires pour éviter l'annulation et que celle-ci est donc inévitable. C'est aussi, pour cette raison que nous présentons de nouveau ce parcours de repli 4 qui reste une possibilité non négligeable de sauver l'épreuve d'une annulation.

Les pertes financières pour l'association en cas d'annulation représentent en moyenne 300 000 €. Les dépenses d'organisation sont déjà fortement engagées au moment de la prise de décision et restent donc très importantes (420 000€ environ).

Les recettes sont quant à elles moins importantes avec des subventions réduites, la perte du sponsoring, et le remboursement aux coureurs d'une partie des droits d'inscription perçus soit seulement 15% des recettes d'une édition réalisée normalement.

Le déficit ainsi créé prend des années à se régulariser (celui consécutif à l'annulation de 2007 n'est à ce jour toujours pas entièrement réglé).

A cela s'ajoute la forte diminution des inscriptions sur les éditions consécutives et la méfiance des partenaires donc une diminution des recettes sur plusieurs éditions.

- Pour le territoire :

Les retombées touristiques induites par La Transjurassienne sont une source de recette importante pour l'ensemble du territoire.

Bien évidemment, en cas d'annulation, ce sont des milliers de séjours qui sont annulés et une perte pour le territoire avoisinant les 650 000€ (évalué par Jeunesse et Sports lors d'une enquête réalisée en 2009).

2. Trans'Organisation

2.1 L'association

Après différents aléas, c'est en 1997, que les 10 ski-clubs du parcours entre Lamoura et Mouthe fondent l'association Trans'Organisation pour reprendre en main l'organisation de l'événement et assurer sa pérennité.

Depuis plus de 15 années maintenant Trans'Organisation s'appuie sur l'implication et les compétences de son Conseil d'Administration (composé de délégués des 9 clubs et de membres adhérents) et de plus de 1000 bénévoles, sachant que la population entière du massif s'implique dans cet événement et y est attachée.

Actuellement, 4 salariés en CDI avec l'appui ponctuel de stagiaires font vivre l'association au quotidien, organisent et gèrent les événements en relation avec les instances fédérales, territoriales et administratives.

Ils coordonnent les actions des responsables des différentes commissions du Comité d'Organisation et assurent les relations avec les partenaires privés au nombre de quatre vingt environ. A cela s'ajoute toutes les caractéristiques inhérentes à la gestion d'une association, les différents aspects de l'événementiel (inscriptions, communication, etc.) ainsi que la gestion des relations avec les circuits Internationaux (Worldloppet) et nationaux (Marathon Ski Tour).

2.2 Trans'Organisation & le développement durable

Parce que les valeurs du sport ne peuvent ignorer les principes de développement durable, Trans'Organisation s'est engagé depuis 2009 dans cette démarche qui concilie les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Notre but est de devenir à long terme une véritable association éco-citoyenne, préservant notre environnement, qui reste un atout majeur pour la promotion de nos épreuves et de notre région.

2.2.1 Volet environnemental

Si les efforts se sont d'abord portés sur la réduction des déchets ou la limitation des transports, nous avons depuis pris conscience de l'enjeu lié à la biodiversité. Ainsi désormais nos engagements sont les suivants :

- Information sur les zones et espèces protégées auprès des participants et du grand public par l'envoi de newsletters, la mise en place d'une page dédiée sur notre site internet et la mise à disposition d'un stand sur le Salon du Nordique, lieu de remise des dossards, au Groupe Tétrás Jura et Parc naturel régional du Haut Jura.
- Nos bénévoles participent aux comptages en battue organisées par l'ONCFS et le Groupe Tétrás Jura.
- Nous avons travaillé les tracés de nos épreuves (Transjurassienne mais aussi Transju'trail) avec les services du PNR du Haut Jura, de l'ONCFS, du Groupe Tétrás Jura, de manière à intégrer au mieux les enjeux écologiques des sites que nous traversons. Nous entendons entretenir ces partenariats au fil du temps pour mettre en œuvre toutes les pistes d'amélioration qui pourront être imaginées à l'avenir au regard du déroulement de chaque édition.
- Réduction des impressions de documents papiers : communication envers nos partenaires et coureurs avec système de newsletter ; incitation à l'inscription en ligne (67% d'inscription en ligne en 2015).
- Utilisation de papiers recyclés ou de norme PEFC pour les impressions que l'on ne peut pas éviter.

- Partenariat avec des enseignes locales tel que Vuez, Deceuse (produits régionaux), ... pour limiter les transports.
- Incitation au co-voiturage sur notre site internet et mise en place d'un système de navettes de bus pour nos coureurs afin de rejoindre les départs avant la course.
- Réduction et gestion des déchets avec l'appui du SICTOM du Haut Jura, SYDOM du Jura, CCHD, Syndicat Préval et de l'ADEME : conditionnement en gros des produits de ravitaillement pour limiter les sachets plastiques et cartons ; système d'Ecocup et gobelets biodégradables sur les sites de ravitaillement et buvettes, aucun gobelet plastique distribué. Notre événement est considéré comme un exemple en matière de tri parmi les événements français (cf article Nordic Mag en annexe 2).

2.2.2 Volet social

- Insertion dans la vie sociale : intégration de bénévoles issus de clubs du 3ème âge ou d'association d'insertion dans l'organisation de nos événements.
- Prise en compte du handicap : nous accueillons des coureurs handicapés sur nos épreuves (malentendants, aveugles, handicap moteur...) en adaptant l'organisation pour leur permettre de participer dans les meilleures conditions possibles : guides, départ handisport...
- Parrainage d'association : depuis 2010 La Transjurassienne est aux côtés de l'association la Sapaudia qui œuvre pour le don de moelle osseuse. Chaque année des parrains de renom de l'association, sportifs de haut niveau, viennent participer à La Transjurassienne et encadrer des coureurs malades tout au long du parcours. Depuis 2014, La Transjurassienne a également accueilli l'initiative « Skier pour elles... », un rassemblement féminin solidaire pour sensibiliser le grand public aux bienfaits de l'activité physique dans la prévention et la récidence de certains cancers et dans l'amélioration de la qualité de vie des malades et de leurs proches.

2.2.3 Volet économique

- 2 événements chaque année : La Transjurassienne en février et La Transju'trail en juin donc des retombées économiques directes et indirectes sur l'ensemble de l'année.
 - Les séjours touristiques des participants impliquent de fortes retombées économiques sur l'ensemble du territoire du Doubs et du Jura avec les dépenses d'hébergement, de restauration, d'activités annexes et de shopping souvenir. Une étude d'impact mandatée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a été réalisée sur l'édition 2009 de La Transjurassienne et met en évidence un impact de 650 000€ en dépenses générées directement sur le temps de l'événement (effets indirects non compris).
- Nous privilégions les prestataires locaux pour tous les besoins de notre organisation.



Ravitaillement de Bellefontaine

ETAPE 2 LE PARCOURS DE REPLI N°4

1. Réserves

Comme expliqué dans le préambule, le tracé présenté ici n'est **pas envisagé pour la tenue habituelle de l'épreuve**. Il n'est considéré que si les conditions d'enneigement ne permettent pas la réalisation des autres parcours prévus (nominal et replis 1, 2 et 3), qui seront toujours préférés à ce dernier tracé. **Le parcours de repli n°4 reste un ultime recours avant l'annulation de l'épreuve.**

Si une telle situation venait à se (re)présenter, il est bien entendu que cette décision ne serait pas prise par Trans'Organisation seule mais bien en lien avec les services de l'Etat (sous l'autorité du Préfet du Jura), les gestionnaires des pistes, l'ONCFS, avec l'avis du Groupe Tétrás Jura et du Parc naturel régional du Haut-Jura.

1.1 Choix du parcours

(cf. schéma descriptif de la procédure de choix du parcours en annexe 1)

Les différents parcours de La Transjurassienne (nominal et replis) ont tous été étudiés conjointement avec le PNR du Haut Jura, l'Espace Nordique Jurassien*, le Groupe Tétrás Jura et l'ONCFS afin de proposer les tracés les moins impactant au niveau environnemental. Ils ont ensuite été soumis au comité de pilotage qui intègre les services de l'Etat (DREAL, DDSCPP et DDT) et certains élus pour validation.

Le parcours de repli 4 a été conçu et travaillé dans ce même esprit et privilégie l'utilisation des pistes balisées et entretenues par les gestionnaires de pistes tout au long de la saison hivernale.

Le parcours nominal historique sera **toujours privilégié** dès lors que les niveaux de neige sont suffisants.

En cas d'enneigement insuffisant, inférieur à 10cm de neige tassée, une analyse de la situation conjointe entre les gestionnaires de pistes et l'organisation détermine s'il est raisonnablement possible de ré-enneiger les quelques tronçons défailants du parcours ou s'il faut s'orienter sur un tracé de repli.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour envisager le ré-enneigement d'un parcours :

- les besoins en neige sur ledit parcours ne doivent pas dépasser 10000m³ (ce qui représente, selon les zones à ré-enneiger, un linéaire de 5 à 10 km maximum). Les zones susceptibles de nécessiter un tel travail sont connues et répertoriées sur la carte du tracé produite en annexe.
- les réserves de neige naturelle ou les sites de production doivent être à proximité des zones déneigées. Le transport de neige n'est envisageable d'un point de vue environnemental et économique que s'il est limité en termes de distance. Le déplacement de neige à l'aide de dameuse (simple poussée des bords vers la piste) est toujours privilégié par rapport à un transport par tracteur et remorque agricole.
- les prévisions météo doivent être favorables et suffisamment froides pour permettre de conserver la couverture neigeuse ainsi travaillée.

* L'Espace Nordique Jurassien (ENJ) a pour mission la coordination et l'harmonisation des activités nordiques (ski de fond - raquettes - chiens de traîneau...) sur trois départements, le Doubs, le Jura et l'Ain.

Nous proposons 4 parcours de repli dans un ordre déterminé aussi bien par l'altitude moyenne et donc la présence de neige naturelle que par le respect de « l'esprit Transju » c'est-à-dire :

- un parcours linéaire autant que possible ;
- un lien entre les départements du Jura et du Doubs tant qu'il est envisageable ;
- le respect des piliers du développement durable exposés ci-dessus.

Ainsi qu'évoqué dans le préambule, les replis proposés sont les suivants :

- Le repli 1, le plus semblable au parcours nominal, avec un tracé linéaire reliant Jura et Doubs.
- Le repli 2, fortement retravaillé par rapport à la proposition 2012 (dossier 2011) afin de diminuer le nombre de kilomètres parcourus en zone sensible mais gardant tout de même un tracé linéaire reliant Jura et Doubs.
- Le repli 3, créé pour l'hiver 2013 suite aux remarques émises par le CNPN en 2012 afin d'éviter le cloisonnement du Massacre. Il constitue une alternative au parcours de repli 4.
- Le repli 4 qui présente les incidences potentielles les plus importantes mais qui est tracé dans une forêt qui connaît la plus forte fréquentation sur la saison et ce d'autant plus si la neige venait à manquer sur le Massif Jurassien. Après concertation du comité de pilotage, l'abandon de ce tracé apparaît comme difficile à argumenter et contre-productif pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des espèces, comme nous l'expliquerons ci-après au paragraphe 4.1.

Le parcours de repli n°4 présenté ici n'est donc envisagé que si les conditions d'enneigement sur le massif ne permettent pas l'utilisation du parcours nominal ou repli 1, 2 ou 3.

1.2 Utilisation de neige de réserve (naturelle et/ou de culture)

Les secteurs pouvant souffrir d'un manque de neige sont connus et pourront, sous réserve d'un examen de l'impact environnemental et économique à l'instant « t », être ré-enneigé afin de garantir la course. Aucune zone susceptible d'être ré-enneigée ne se situe dans les secteurs sensibles.

Nous veillerons à laisser un minimum de neige pour préserver le sol et la végétation et des consignes en ce sens seront données aux préparateurs de pistes dès le début de la saison pour qu'en aucune manière ils ne « grattent » le sol. De la même façon, pour éviter tout risque de dégradation dans les secteurs les plus sensibles, aucun ré-enneigement et prélèvement n'est prévu dans les zones tourbeuses.

Sur le Massif Jurassien, des réserves de neige se forment naturellement, sous la forme de congères dans les combes grâce à l'addition de chutes de neiges et de vents dominants. Ces congères peuvent représenter un volume de neige très important qui pourra être mobilisé en cas de besoin (ces zones sont indiquées en hachurés verts sur les cartes des parcours en annexe). Toutes les précautions sont prises pour éviter tout bouleversement du sol et de la végétation au moment des prélèvements.

En cas de manque de neige naturelle de réserve, quelques sites disposent des moyens techniques et des autorisations pour la production de neige de culture : La Serra, Les Jouvencelles, Les Tuffes. La fabrication de neige dépend bien entendu des quotas d'eau qui sont attribués à ces sites de production. Chaque exploitant dispose des autorisations requises au titre de la loi sur l'eau et en application de celle-ci. L'organisation de La Transjurassienne n'engendrera, en aucune manière, une utilisation d'eau qui pourrait aller au-delà de ces autorisations. En tout état de cause, au moment du choix du tracé, les quantités d'eau disponibles seront prises en compte.

Les zones de production de neige de culture susceptibles d'être considérées pour le parcours de repli 4 apparaissent en vert sur la carte en annexe.

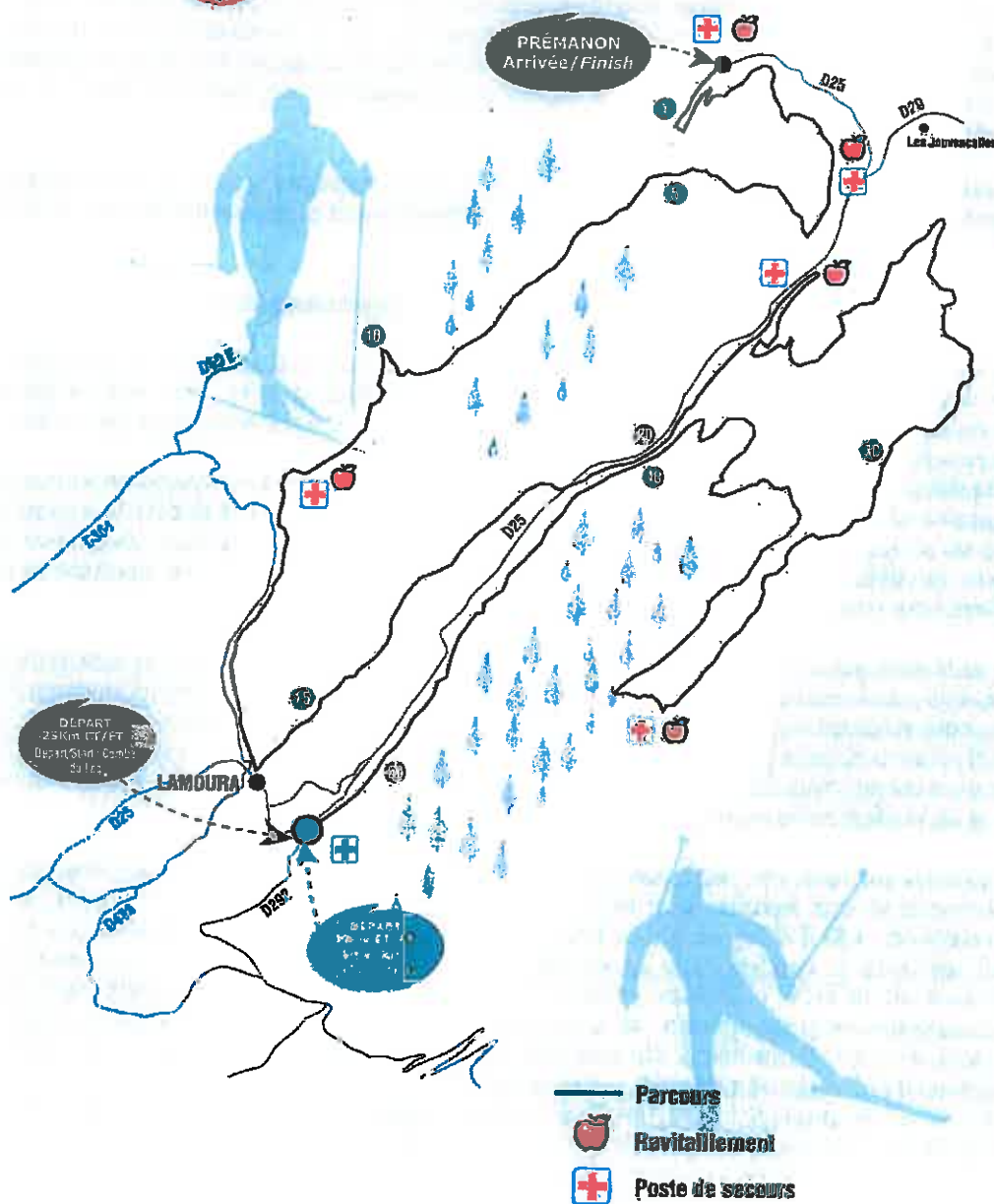
2. Itinéraire

Le tracé du parcours de repli 4 utilise en totalité le réseau de pistes damées quotidiennement durant la saison d'hiver sur le Massif du Massacre (de début décembre à mi-avril habituellement)

Dans un souci de cohérence avec le plan ci-dessous, les kilométrages indiqués correspondent aux kilomètres restants à parcourir pour atteindre la ligne d'arrivée, comme cela est la règle pour les compétitions sportives, et non au nombre de kilomètres déjà parcourus.

PARCOURS DE REPLI

4



2.1 Les courses inscrites dans le tracé de repli 4

Ce parcours serait utilisé en tout ou partie pour les courses suivantes :

- Samedi : La Transju'Classic (50km CT) : départ Lamoura ; arrivée Prémanon
La Trans 25km CT : départ Lamoura ; arrivée Prémanon
- Dimanche : La Transjurassienne (50km FT) : départ Lamoura ; arrivée Prémanon
La Trans 25km FT : départ Lamoura ; arrivée Prémanon

Les courses initialement prévues de 68km FT et 48km FT deviennent une seule et même course de 50km FT le dimanche.

Le tracé de la course 25 km CT du samedi et 25km FT du dimanche emprunte les premiers kilomètres du parcours de repli et rejoint ensuite directement le km 23 pour effectuer la fin du parcours. **Il ne traverse donc pas la zone sensible du Massacre.**

Sauf à considérer que sur les linéaires concernés par plusieurs courses, le nombre de passages de skieurs sera supérieur, les impacts et mesures d'atténuation ou de compensation proposées sont identiques à ceux décrits pour la totalité du parcours.

3. Zonages environnementaux concernés

(cf. cartes en annexe)

ZPS* et/ou ZSC†, trois sites Natura 2000 sont potentiellement concernés par le parcours de repli 4 de La Transjurassienne. Ils concentrent toutes les espèces protégées du secteur.

Il convient de rappeler que ces sites connaissent, tout au long de l'année, des fréquentations importantes liées aux activités forestières (en dehors des parcelles à « clauses tétras » où toute intervention sylvicole est interdite du 1^{er} décembre au 30 juin) et agricoles, à la randonnée (pédestre, VTT, ski, raquette), à la pêche, à la chasse...

Ces zones sont traversées l'hiver durant par un réseau de pistes de ski préparées et exploitées commercialement par les gestionnaires.

La Station des Rousses compte 220km de pistes de ski nordique réparties sur la vallée de l'Orbe, le massif du Risoux, la Sambine et le Massacre et 74km de pistes raquettes.

3.1 La Combe du lac (FR4301310) près de Lamoura

Ce site est caractérisé par une succession de tourbières en alternance avec des pelouses sèches et des prairies de fauche de montagne. Parmi les espèces les plus emblématiques, le site accueille la Leucorrhine à front blanc, l'Azuré du serpolet ou encore la Buxbaumie verte.

Soumise à une importante pression touristique été comme hiver, la Combe du Lac ne présente pas un patrimoine naturel susceptible d'être sensiblement perturbé ou dégradé par l'organisation de La Transjurassienne, d'autant que celle-ci a lieu en hiver.

Le tracé du parcours de repli n°4 traverse le site dans toute sa longueur entre le km 50 et le km 45.

Ce site intègre 570m linéaire de tronçon de piste potentiellement à ré-enneiger.

* ZPS : Zone de Protection Spéciale

† ZSC : Zone Spéciale de Conservation

3.2 Les vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen (FR4301331)

Le tracé du parcours de repli n°4 traverse le site sur 650m entre le km 7 et le km 6 au niveau de la Combe Sambine dans le massif Bans/Arobiers, uniquement sur route goudronnée. Aucun habitat d'intérêt ni espèce remarquable n'est concerné.

Aucune zone de dépôt de neige n'est considérée dans cette zone sur cette configuration.

3.3 La forêt du Massacre (FR4312003 et FR4301320)

C'est sans doute le site et le secteur susceptible de subir le plus les perturbations inhérentes à l'organisation d'une course comme La Transjurassienne. En effet, il abrite une population de Grand Tétras qui reste l'une des dix plus importantes du Massif Jurassien et pourtant, cette population est l'une des deux seules qui a le plus de mal à retrouver des effectifs proches de ceux des années 1990 (voir en annexe l'expertise de Marc Montadert).

La population de grand tétras du Massacre est actuellement dans une situation démographique favorable, avec un minimum de 10 coqs chanteurs sur une seule place de chant, soit une vingtaine d'individus adultes sur le massif.

Outre le Grand tétras, ce site qui alterne entre forêt d'altitude et pâturages (estives), est marqué par la présence d'espèces assez similaires à celles du Risoux. Les milieux ouverts abritent ponctuellement des nardaies et de nombreuses fourmillières.

Ce site intègre également un APPB à Grand Tétras n°1883 modifiant l'arrêté n°327 du 14 avril 1992.

Le tracé du parcours de repli n°4 traverse le site dans sa longueur entre le km 43 et le km 28 sur les pistes damées quotidiennement entre décembre et mi-avril.

Le parcours pénètre les zones de présence régulière et sensible du Grand Tétras incluses dans les limites de ce site Natura 2000 sur 8km.

Un poste de secours et de ravitaillement est situé au niveau du Chalet de la Regarde, hors zone sensible pour le Grand Tétras et la faune patrimoniale présente en hiver.

Aucun site de dépôt de neige n'est considéré dans cette zone sur cette configuration.

Dans le cas où ce parcours de repli 4, utilisé en dernière extrémité, serait mis en place, il convient de bien considérer que les pistes balisées empruntées par les participants seront déjà extrêmement fréquentées par les skieurs locaux et vacanciers, estimés à plus de 1600 personnes par jour puisqu'ils s'y reportent spontanément et en masse en cas de faible / absence d'enneigement sur le reste des domaines skiabiles. De ce fait, aucun travail des pistes n'est prévu dans ces zones.

4. Le ski de fond sur le massif du Massacre

Le massif montagneux du Jura le destine naturellement et de très longue date à la pratique d'activités estivales de randonnées, et hivernales de sports de neige, notamment le ski de fond pour lequel le massif est internationalement reconnu.

Les Montagnes du Jura (Ain-Doubs-Jura) constituent le 2ème massif français après le massif des Alpes du Nord pour la fréquentation de ses domaines nordiques.

Le département du Jura est le 1er département des Montagnes du Jura en terme de ventes de forfaits ski de fond avec 42% (l'Ain : 27% et le Doubs : 31%, chiffres de la saison 2014/2015).

La Station des Rousses (incluant les villages de Lamoura, Prémanon, Bois d'Amont et Les Rousses) est le 2ème site nordique français en chiffre d'affaires ski nordique (après Savoie Grand Revard et devant Autrans).

Les centres touristiques des Rousses et de Prémanon offrent de nombreuses activités hivernales (ski alpin, ski de fond, raquettes,...) et estivales (VTT, randonnée,...) mais dans un souci de respect de son patrimoine naturel. La Station des Rousses est ainsi engagée dans une démarche environnementale forte avec une certification ISO 14001. Elle est également la première à recevoir le label « Flocon vert », décerné par l'association Mountain Riders aux stations engagées concrètement dans le développement durable.

L'engouement des sports de pleine nature, associé au calme apaisant de la forêt, en font un des massifs les plus fréquentés du Jura.

Ces facteurs et d'autres, telles les pratiques de gestion sylvicole et pastorale, en font une forêt fréquentée toute l'année et ce, de très longue date.

Le massif du Massacre est l'un des plus élevés du Jura français, culminant à 1495 m d'altitude au Crêt Pela.

En raison de sa situation favorable, les pistes de ski de fond sur le Massif du Massacre sont toujours les premières tracées dans la saison et les dernières enneigées. Il concentre ainsi la fréquentation la plus élevée sur l'ensemble de la saison hivernale, de l'ouverture des pistes en automne à la fermeture début avril, voir plus tardivement selon les conditions. A titre d'exemple, en 2013, les skieurs du massif ont ainsi pu profiter des dernières neiges et pratiquer le ski de fond dans ce secteur jusqu'au 12 juin !

C'est pour ces mêmes raisons que ce domaine skiable est utilisé quotidiennement par les athlètes du pôle France (géré par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne), apportant une notoriété supplémentaire à ces pistes et des skieurs curieux d'emprunter les mêmes traces que les athlètes de haut niveau.

Pistes nordique de la Station des Rousses sur le Massacre :

SECTEURS d'ALTITUDE		SECTEUR DU MASSACRE				
Dernière mise à jour effectuée le 22/04/2013 à 17h10						
Voies	Situé	Long	Diffic	Quotidien	Altitude	RAF
SECTEURS d'ALTITUDE	SECTEUR DU MASSACRE	La Doléride		4.4	1210/1155	
SECTEURS d'ALTITUDE	SECTEUR DU MASSACRE	Les Logettes		7.5	1280/1155	
SECTEURS d'ALTITUDE	SECTEUR DU MASSACRE	Les Turfées (Skotope)		12.7	1380/1155	

L'ensemble des skieurs du massif utilisent ce réseau de piste en début de saison ainsi qu'en fin de saison, alors que le reste du réseau de pistes n'est pas praticable.

L'affluence quotidienne est donc importante sur l'ensemble de la saison hivernale et l'est d'autant plus que les conditions d'enneigement sont défavorables.

Sur une saison avec un enneigement correct telle que la saison 2012/2013, la fréquentation sur le massif du Massacre est estimée à quelques 9600 skieurs* dont une large majorité de pratiquants régionaux qui ont utilisés ces pistes plus d'une fois dans la saison.

Sur la saison 2010/2011 qui présentait un faible enneigement, ce chiffre augmente à plus de 14900 skieurs, étant donné que seules les pistes d'altitude sont praticables, soit une augmentation de plus de 47% !

* Estimation réalisée sur la base des chiffres de ventes de cartes d'accès aux pistes saisonnières, hebdomadaires et journalières transmis par l'Espace Nordique Jurassien.

4.1 La Transjurassienne dans le Massacre

La Transjurassienne n'a utilisé les pistes du Massacre qu'à trois reprises sur ses 35 années d'existence.

Les parcours alors empruntés ne présentaient que peu d'attrait pour les participants, comme pour l'organisation mais assurait la tenue de l'épreuve, ce qui est fondamental pour la survie de l'association et de la compétition. C'est pour cela que ce parcours n'est pas pris en compte tant qu'il existe une autre alternative mais il est connu par l'ensemble des skieurs du massif, et donc une grande majorité de participants, comme le dernier recours possible avant l'annulation.

Dans le cas ultime où ce parcours serait envisagé pour maintenir La Transjurassienne, le réseau de pistes, qu'emprunte ce tracé de repli serait alors déjà largement fréquenté par les skieurs locaux et les touristes présents pour les vacances d'hiver puisque la neige serait absente voire manquante sur le reste du Massif Jurassien. Le dérangement imputable au passage de l'épreuve ne serait donc guère plus important que celui d'une journée ordinaire, avant ou après la compétition.

En terme de nombre, il est vrai que les quelques 3000 skieurs du dimanche représentent une masse importante mais les conditions de pratique en compétition induisent un dérangement moindre que celui d'une pratique loisir, avec une traversée plus lente et plus bruyante.

De plus, les pistes empruntées par le parcours sont privatisées par le gestionnaire du site durant la durée de l'épreuve. Le nombre de coureurs ne s'ajoutent donc pas au nombre de skieurs présents lors d'une journée ordinaire.

Enfin, le passage de la course sur une amplitude horaire restreinte ne présente donc pas d'incidences supplémentaires par rapport à la fréquentation des pistes sur une journée.

Pour autant, nous entendons tout mettre en œuvre pour qu'il soit moins impactant encore et avons conscience de notre responsabilité et rôle y compris en termes d'image et de message.

L'annulation de La Transjurassienne alors que la neige serait encore présente sur ce secteur et que les gens y skieraient en toute légalité, conduirait sans aucun doute à un amalgame très regrettable de cause à effet entre le Grand Tétrás et l'annulation de l'épreuve.

Nous travaillons depuis 2012 aux côtés du Groupe Tétrás Jura et du Parc naturel régional du Haut Jura afin de sensibiliser, à travers notre épreuve, l'ensemble de la population locale à la nécessité de préservation des espèces patrimoniales et plus particulièrement du Grand Tétrás et une telle situation mettrait à mal tous nos efforts, c'est malheureusement certain.

L'incompréhension des difficultés d'obtention des autorisations relatives aux éditions de La Transjurassienne 2011 et 2012 ont conduit à une situation explosive sur le massif du Haut Jura, où le Grand Tétrás était perçu comme le bouc émissaire et un « empêchement de tourner en rond ».

Ensemble avec le Groupe Tétrás Jura et le PNR du Haut Jura nous sommes arrivés à recréer un climat plus serein sur notre massif (l'effort est à poursuivre) et à réconcilier nombre de skieurs avec cette espèce emblématique mais la situation pourrait s'envenimer facilement si La Transjurassienne devait être annulée alors que les conditions d'enneigement sont suffisantes dans le massif du Massacre.

La mésinformation, voire même la désinformation de la part de certains habitants, peut être extrêmement contre-productive pour notre organisation, nos partenaires (PNR du Haut Jura et Groupe Tétrás Jura en particulier) mais surtout pour la sauvegarde du Grand Tétrás et la préservation des milieux naturels et espèces au sens plus large.

Pour toutes ces raisons, il nous semble donc nécessaire, même si encore une fois, nous sommes parfaitement conscients du caractère particulièrement sensible de ce tracé, de pouvoir maintenir une possibilité d'utiliser ce parcours **en ultime recours**.

5. Principales espèces protégées sur et à proximité des tracés

Type	Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom français)	Impact possible de La Transjurassienne (précision)
Invertébrés	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	RAS (on veillera à ne pas racler les zones de prélèvement de neige)
	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	
	<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	
Plantes	<i>Carex heleonastes</i>	Laîche des marais	RAS (on veillera à ne pas racler les zones de prélèvement de neige)
	<i>Carex limosa</i>	Laîche des tourbières	
	<i>Carex chordorrhiza</i>	Laîche à longs rhizomes	
	<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycopodium inondé	
	<i>Dianthus superbus</i>	Œillet superbe	
	<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	
	<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	
Mammifères	<i>Lynx lynx</i>	Lynx d'Europe	RAS
	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson	
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	
Amphibiens	<i>Triturus alpestris</i>	Triton alpestre	RAS
	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	
	<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare	
Oiseaux	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	X (dérangement public / skieurs)
	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	
	<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe	
	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétrás	RAS
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	
	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	
	<i>Carduells citrinella</i>	Venturon montagnard	

En résumé, La Transjurassienne sur ce parcours de repli 4 n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives à condition, et nous y veillerons, que le travail des pistes notamment en cas de manque de neige sur les zones fragiles prenne soin de ne pas racler jusqu'au sol les carrières à neige naturelle.

Elle peut participer au dérangement des espèces, telle que le Grand Tétrás, au même titre que l'utilisation normale des pistes, damées tout la saison hivernale, qu'emprunte ce parcours de La Transjurassienne dans le cadre de l'activité quotidienne de ski, d'autant plus par manque ou absence de neige sur le reste du massif.

C'est donc sur le cas particulier du Grand Tétrás que nous porterons l'essentiel de nos efforts de compensation et atténuation de façon à minimiser les risques de dérangement. Les divers partenaires qui ont accompagné Trans'Organisation sur le montage de ce dossier, sont en effet convaincus qu'avec un certain nombre de mesures de précaution, de sensibilisation, de restriction (public, survol, motoneiges), la course peut avoir lieu (même dans les secteurs concernés les plus sensibles) sans risquer de fragiliser davantage encore cette espèce emblématique.

Par ailleurs, le Grand Tétrás étant considérée comme une espèce « parapluie » et probablement celle qui, sur le massif jurassien, est la plus exigeante en termes de biotope, de dérangement (...), les précautions et efforts consentis pour la protéger permettent de garantir la préservation et la tranquillité de nombreuses autres.

ETAPE 3 **INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET MESURES D'EVITEMENT,** **D'ATTENUATION ET DE COMPENSATION**

1. Incidences sur la flore et les invertébrés

Compte-tenu de la nature hivernale de cette activité (pendant le mois de février), l'incidence sur la flore, les insectes et les milieux naturels d'intérêt communautaire est a priori extrêmement faible, en tout état de cause, directement liée à l'enneigement.

1.1 En cas d'enneigement suffisant

Les incidences directes et permanentes de La Transjurassienne sur ce parcours peuvent être considérées comme nulles, puisqu'elle utilise les infrastructures existantes pour la pratique régulière du ski de fond. Il n'y a pas de construction ni de création de piste spéciale pour la course.

Mesures d'évitement et d'atténuation

- Trans Organisation travaille avec les gestionnaires de pistes dès le début de la saison hivernale, de manière à ce qu'ils prennent en compte, le plus en amont possible, l'éventuel passage de la course. En effet, la longévité de l'enneigement sur les pistes de ski est étroitement liée à la qualité du travail de préparation des premières chutes de neige qui doit permettre de garantir un minimum de travail d'approfondissement (damages supplémentaires, ré-enneigement...) la dernière semaine, limitant ainsi les nuisances.

1.2 En cas d'enneigement insuffisant

Si l'épaisseur de neige est inférieure à 10 cm, le risque sur la flore, la faune des invertébrés et les milieux naturels est à considérer en particulier pour les opérations de prélèvement de neige dans les zones « sources » et les opérations de ré-enneigement. Dans ce cas il convient de prendre un certain nombre de précautions.

Mesures d'évitement et d'atténuation

- Aucune zone sensible n'a été isolée comme carrière à neige potentielle.
- Les personnes bénévoles en charge du prélèvement ou déplacement de neige seront informés des zones sensibles et formés aux précautions à prendre lors de ces opérations pour éviter tout dommage sur la flore.
- Le linéaire susceptible d'être concerné est très modeste sur ce parcours et en tout état de cause aucune zone susceptible d'être ré-enneigée ne se situe dans les zones sensibles.

2. Incidences sur la faune des vertébrés

Ainsi que déjà évoqué, les incidences potentielles de La Transjurassienne sont essentiellement liées aux dérangements générés par l'activité de la course (organisation, skieurs mais surtout public) au niveau des zones de présence du Grand Tétrás. Néanmoins du point de vue réglementaire, le tracé de repli n°4 de La Transjurassienne respecte l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB n°1883 du 1^{er} juillet 2009).

Le tracé se concentre sur les zones du Massacre et Ban Arobiers et traverse donc des sites d'hivernage de manière notoire.

Le cloisonnement induit est une source majeure de dérangement, qui oblige les oiseaux à se cantonner.

Il convient de rappeler ici que le tracé emprunte, sur le massif du Massacre, exclusivement des pistes damées quotidiennement et ce depuis les premières chutes de neige et qui connaissent déjà en raison du faible enneigement général, une fréquentation quotidienne importante estimée à quelques 1600 skieurs par jour.

Le dérangement des espèces et notamment du Grand Tétrás ne peut donc être entièrement imputé aux épreuves de La Transjurassienne d'autant plus que les skieurs non inscrits à l'épreuve ne seront pas présents dans cette zone pendant la durée des épreuves sur les deux jours de compétition.

Il est important de rappeler que malgré les problèmes de fréquentation humaine maintes fois soulignés comme étant un facteur probable de limitation des populations de grand tétras, on constate que le massif du Massacre voit ses populations retrouver un niveau d'abondance satisfaisant après un important déclin. Seulement 1 ou 2 coqs chanteurs avaient été dénombrés jusqu'en 2011 mais ces deux dernières années ce sont un minimum de 10 coqs chanteurs sur une seule place de chant qui ont été comptabilisés, soit l'équivalent du pic observé en 1998 (cf annexe 6).

Les tétraonidés en hiver...

La Gélinoite des bois mais surtout le Grand Tétrás sont sensibles au dérangement en période de reproduction/nidification (avril à juin) mais également en hiver.

L'unique source de nourriture pour le Grand Tétrás est constituée d'aiguilles de résineux (sapin et/ou pin à crochets). La digestion est lente et la nourriture, bien qu'abondante est peu énergétique. Le Grand Tétrás est alors contraint d'économiser au maximum son énergie. Il minimise ses déplacements, vivant sur un territoire de quelques hectares seulement.

Chaque dérangement occasionné à cette saison le fragilise un peu plus. Un oiseau trop fréquemment dérangé déserte les sites pourtant favorables pour des secteurs plus calmes mais pas forcément optimaux en terme de ressource alimentaire. Moins réactif, il est plus vulnérable face à ces prédateurs et ses défenses immunitaires sont affectées tout comme ses performances reproductrices.



2.1 Dérangement lié à l'organisation

Le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne abritant le pôle France gère ce site pour les athlètes des Équipes de France et entretient les pistes quotidiennement, dès le début de la saison. Aucun travail supplémentaire ne sera effectué pour les épreuves dans le cadre de ce repli 4.

Quatre sites de ravitaillement et/ou postes de secours sont installés dans les 24 heures précédant les épreuves. Un seul d'entre eux, situé au niveau du Chalet de la Regarde est inclus dans la zone de sensibilité environnementale.

Le matériel nécessaire à ce poste est acheminé par la dameuse des pistes dans le cadre de son activité quotidienne. Son équipement ne nécessite pas de passage supplémentaire.

Un stand de fartage est installé en complément du poste de ravitaillement de la Darbella, en dehors des aires de sensibilité hivernale.

Une sonorisation est réalisée sur les sites de départ et d'arrivée, en cœur de village, uniquement. Il n'y a aucune sonorisation en dehors des zones urbanisées.

Mesures d'évitement et d'atténuation

- Sur les 2 jours de la course, les postes concernés (donc tout le massif du Massacre) seront autorisés uniquement aux participants de l'épreuve et strictement interdits aux autres skieurs ainsi qu'au public.

2.2 Dérangement lié aux skieurs

Le tracé emprunte des pistes utilisées toute la saison par les skieurs de fond et l'activité y est effective dès le mois de novembre.

Les skieurs inscrits sur La Transjurassienne sont en compétition et sont donc par conséquent plus silencieux que des skieurs qui pratiquent le ski de façon touristique ou les randonneurs en raquettes.

Enfin, pendant la course, la pratique du ski de fond est interdite aux skieurs non inscrits sur l'événement sur les tronçons concernés par La Transjurassienne. L'activité de la course ne s'additionne donc pas à l'activité normale du ski de fond pendant une journée ordinaire.

Le seul passage des compétiteurs sur ces pistes n'apporte pas un dérangement supplémentaire sensible, comme l'indique Marc Montadert dans son expertise jointe en annexe.

Mesures d'évitement et d'atténuation

- Le règlement complet de l'épreuve intègre le respect de l'environnement dans les obligations des participants. Ainsi l'article 18.2 Respect de l'environnement précise que : « La Transjurassienne est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera des sanctions à l'égard du coureur : jet de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors de la piste, dégradation volontaire de la flore. »
- Les courses courtes ne traversent pas le massif du Massacre, diminuant ainsi le nombre de skieurs empruntant les pistes situées en zone sensible.

- Nous avons demandé aux gestionnaires de pistes de fermer les pistes sur le massif du Massache le week-end de la compétition afin de minimiser le nombre de skieurs présents en le limitant aux seuls participants de La Transjurassienne soit 1000 participants le samedi et 3000 le dimanche.
- Les coureurs sont sensibilisés à la problématique de la conservation du Grand Tétrás par le biais de newsletters envoyées à l'ensemble des inscrits, de notre site internet www.transjurassienne.com où figure une page entièrement dédiée à l'espace et son sensibilité.
- Nous avons fait rééditer des plaquettes Tétrattention qui sont mises à disposition dans nos bureaux. Elles seront également disponibles à la remise des dossards. Une distribution est prévue en décembre auprès des offices de tourisme du parcours ainsi que chez nos hébergeurs partenaires (liste en annexe).
- Des panneaux seront positionnés le long de la piste informant du passage en zone sensible (cf positionnement des panneaux sur les cartes en annexe).

2.3 Dérangement lié au public

Environ 5000 spectateurs et accompagnants sont attendus sur le week-end chaque année. Ce chiffre peut varier sensiblement en fonction de la météo. Les courses du samedi attirent environ 1000 personnes ; celles du dimanche environ 4000 réparties au départ, le long du parcours sur les axes routiers et surtout à l'arrivée.

Les spectateurs suivent la course et ne restent donc pas toute la journée au même endroit, et peuvent ainsi être comptabilisés à plusieurs reprises dans cette estimation.

Les points de concentration du public sont représentés sur la carte du tracé en annexe à ce dossier.

Le public peut représenter une source de dérangement mais l'expérience des trois éditions réalisées dans ce massif montre que les zones d'affluence du public sont situées au niveau du départ, de l'arrivée ainsi que le long des axes routiers, qui permettent sur cette configuration de suivre l'avancée des coureurs.

Sur le parcours en lui-même, le public est interdit, les pistes empruntées étant privatisées par les gestionnaires pour la durée de l'épreuve.

La mise en place d'animations concentre le public au niveau des sites de départ et d'arrivée, sites clés qui sont les points de concentration les plus importants.

Le Grand Tétrás est une espèce d'altitude et les zones qu'il fréquente sont difficiles d'accès pour le public et le risque de dérangement par celui-ci est par conséquent très faible.

Cependant nous veillerons à baliser les zones de présence du Grand Tétrás grâce à des panneaux, de façon à ce que le public ne pénètre pas ces espaces, conformément à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation. Nous avons prévu l'exclusion du public non seulement dans les zones de présence sensible mais également dans les zones de présence régulière (position des panneaux sur la carte en annexe).

Mesures d'atténuation et de compensation

- Des animations sont mises en place à la Combe du Lac de Lamnoug et à Fremanson pour inciter le public à se concentrer dans ces zones urbanisées et rester en dehors des zones sensibles
- Des panneaux seront installés sur le parcours de la zone de présence régulière du Massacre et de Bans Arabiers (voies de pénétration possibles) afin d'informer le public de l'interdiction de pénétration dans cette zone sensible (cf positionnement des panneaux sur les cartes en annexe).
Pour 2016, nous prévoyons que ces panneaux soient installés sur le parcours nominal dès le début de la saison en même temps que la signalétique pour sensibiliser les utilisateurs des pistes sur un temps plus long. Si le parcours de Topik à cheval être envisagé, des panneaux supplémentaires seront installés sur le parcours. Les consignes seront transmises aux personnes responsables de leur mise en place afin d'expliquer plus particulièrement l'utilité et l'importance de ces panneaux, avec le soutien du PNR du Haut-Jura qui participera à au moins une réunion spécifique d'annonce.



- Le grand public est sensibilisé à la problématique de la conservation du Grand Tétràs par le biais de notre site internet www.pnr-haut-jura.com qui figure une page entièrement dédiée à l'espèce et ses sensibilités
- De plus, la réalisation d'au moins un communiqué de presse permettra de toucher un plus large public.
- Enfin la plaquette "Ten attention", rééditée par nos soins et produite en version anglaise, sera distribuée dans les offices de tourisme du parcours ainsi que dans les hébergements partenaires. Cette distribution est planifiée pour début décembre, en amont des vacances de Noël pour élargir l'impact auprès du grand public et éviter que d'autres problèmes organisationnels de dernière minute (et donc prioritaires) n'empêchent leur distribution, comme ce fut le cas en 2013.

2.4 Dérangement lié aux engins motorisés

2.4.1 Engins de traçage

Les engins de traçage des pistes sont utilisés par les exploitants des pistes depuis le début de la saison. De plus, d'après Marc Montadert, les Grands Tétràs sont peu sensibles au passage d'un engin motorisé. L'incidence de leur utilisation pour la préparation des pistes et du balisage relatif à La Transjurassienne peut être considérée comme nulle, d'autant plus que cela se fait dans le cadre du travail quotidien d'entretien général des pistes.

2.4.2 Motoneiges

L'utilisation des motoneiges peut poser plus de problème pour la faune et nous avons bien conscience de l'impact sur l'environnement de ces machines. Nous limitons donc leur nombre au strict minimum. Il est important pour assurer la sécurité des participants que le nombre de motoneiges ne soit ni trop important ni insuffisant.

Sur cette configuration un **maximum de 11 motoneiges** susceptibles de traverser les zones de sensibilité environnementale sont mises en place :

- | | |
|--------------------------|---|
| ⇒ 2 machines d'ouverture | } Soit 9 motoneiges indispensables à la sécurité des épreuves dont seulement 3 pour la sécurité/ouverture des pistes qui traversent totalement les zones sensibles. |
| ⇒ 1 machine de fermeture | |
| ⇒ 6 motoneiges secours | |
| ⇒ 2 motoneiges média | |

Le reste de moyens de secours sera pré-positionné hors ou en limite de zone sensible et ne s'engagera dans la zone qu'en cas de besoin de secours.



Motoneige FIS Worldloppet Cup suivant la tête de course, sur la piste damée.

➤ Sécurité des épreuves

La sécurité des participants est assurée par un dispositif semi-mobile et adaptée au nombre de concurrents, au parcours ainsi qu'aux conditions météorologiques, constitué de motoneiges, d'ambulances et véhicules médicalisés et, quand les conditions le permettent et le nécessitent, d'un hélicoptère de la protection civile.

Ce dispositif est soumis à l'approbation des services de l'Etat et n'est définitif qu'après la réunion de décision finale qui se tient traditionnellement le lundi précédent la course, à cinq jours du début des épreuves, lorsque les prévisions météo sont fiables et que le parcours est choisi.

C'est lors de cette réunion que le nombre de motoneiges dédiées à la sécurité (ouverture, secours et fermeture) peut être consolidé, sur demande du responsable sécurité, par le représentant de l'Etat (Préfet du Jura ou par délégation Sous-Préfet du Doubs ou du Jura) en fonction des risques avérés.

Les motoneiges d'ouverture et de fermeture ont une incidence faible car leur vitesse est modérée (vitesse des skieurs) et elles suivent le tracé de la course.

Les motoneiges secours peuvent être amenées à effectuer des accélérations déplacements rapides pour rejoindre un participant en détresse.

➤ Médias

60 journalistes peuvent être accrédités pour l'évènement. La plupart d'entre eux viennent directement sur le site d'arrivée mais quelques autres peuvent suivre les épreuves. Avec la proximité du réseau routier, l'organisation privilégie le suivi de course par la route pour les médias autant que possible.

Une motoneige « Pool presse » suit la course pour réaliser l'ensemble des images de course qui sont distribués aux média le souhaitant. Cette machine nous permet de fournir des images de qualité à l'ensemble des journalistes et également de justifier notre refus de mettre d'autres motoneiges à disposition des médias.

Depuis 2013, les règles du circuit FIS Marathon Cup impose la production d'image sur l'ensemble des épreuves inscrite au calendrier. Une deuxième machine est donc nécessaire pour la réalisation de ce film et cette dernière doit suivre la totalité de l'épreuve.

Le nombre de machines dédiées à notre communication média et traversant totalement les zones de sensibilité est donc définitivement fixé à 1 motoneige.

Les motoneiges utilisées par le photographe et le cameraman sont potentiellement plus dérangeantes car elles peuvent être amenées à se déplacer le long de la piste, effectuer des accélérations qui peuvent générer un dérangement par le bruit et l'effet de surprise et donc des incidences potentiellement importantes pour le Grand Tétras et autres espèces présentes.

Mesures d'atténuation et de compensation

- Le nombre de motoneiges présentes sur les épreuves Transjurassienne est limité au strict nécessaire pour assurer la sécurité des participants et la couverture médiatique indispensable.
- Nous travaillons à minimiser le nombre de km parcourus, surtout en zone de sensibilité environnementale. Ainsi la machine d'ouverture des courses courtes ne traverse pas la zone du Massacre sur cette configuration.
- Le nombre de machine secours engagés dans la zone sensible du Massacre est également restreint: si aucun secours n'est à prendre en charge, les motoneiges qui attendent au niveau du Boule, ne passeront pas par le Massacre et rejoindront directement la deuxième partie du parcours sur la Santine.
- Les machines utilisées suivent exclusivement le tracé de la course et la progression des coureurs. Elles ne s'éloignent en aucun cas des pistes tracées.
- Elles sont exclusivement pilotées par le personnel formé des SDIS du Jura et du Doubs et la PGM et sont identifiées secours. Elles doivent respecter la législation, les zones protégées, les coureurs et veiller à ne pas dégrader la piste. Les pilotes sont tous informés des zones à ne pas traverser et des consignes claires et strictes, établies avec l'appui du Groupe Tétras Jura, sont données: pas d'accélération brutale, respect des pistes damées à cet effet.
- Cette transmission d'informations fait l'objet d'une réunion spécifique organisée par le responsable sécurité-secours dans la semaine précédant les épreuves.

3. Autres mesures d'évitement, d'accompagnement et de compensation

3.1 Groupe Tétras Jura

- Dans le cadre de notre partenariat avec le Groupe Tétras Jura nous développons une communication commune, alliant protection de la nature, préservation des espèces et déroulement d'une compétition internationale.

Dans cette optique le Groupe Tétras Jura participe à nos réunions générales afin de sensibiliser les membres bénévoles responsables de notre association sur la prise en compte du Grand Tétras dans l'ensemble des aspects de l'organisation et les précautions à prendre pour sa préservation, non seulement pendant la course, mais également de manière plus générale dans la pratique de leurs activités de loisirs.

- La collaboration régulière de nos personnels salariés respectifs a également conduit à une meilleure connaissance des enjeux et a ainsi permis de concilier davantage les enjeux sportifs inhérents à une épreuve internationale avec les impératifs de protection de l'espèce Grand Tétras.
- Enfin, le Groupe Tétras Jura est présent sur le Salon du Nordique, où s'exposent nos partenaires et où les dossards sont retirés, aux côtés du PNR du Haut Jura afin de toucher au maximum les skieurs qui sont des usagers réguliers du massif du Massacre.
- Dans un domaine plus pratique, nous apportons également un soutien physique aux actions menées par le Groupe Tétras Jura.
 - Une dizaine de bénévoles de notre association participent aux complèges en battues organisés pendant l'été.
 - Nous pourrions également prendre part au projet « Maraudeur Grand Tétras sur le Haut Jura » (cf description du projet en annexe) et aider à faire passer le message auprès des pratiquants locaux.

3.2 Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) et Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNR)

En 2016, à notre initiative, Trans'Organisation, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura et le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne vont s'associer pour proposer différents axes de travail sur la formation des professionnels et la sensibilisation du grand public et des skieurs à l'environnement du massif jurassien :

- Le CNSNMM intégrera à ses formations d'Accompagnateur en Moyenne Montagne et de moniteur de ski des documents de travail et d'information sur des thèmes particuliers d'environnement, en particulier sur le Grand Tétras, proposés par le PNR à destination des étudiants. En effet, ces deux corps de métier sont de très bons relais d'information auprès du public qu'ils encadrent. Un travail préalable d'échange et de sensibilisation sera effectué par la Parc auprès des personnels enseignants et techniques du CNSNMM et des bénévoles de Trans'Organisation.

- A l'initiative de Trans'Organisation les sportifs locaux et les vacanciers bénéficieront d'une session de formation progressive sur les problématiques de cohabitation entre activité de pleine nature et biodiversité. Mises en place par la Parc avec le soutien en termes de logistique et de communication du CNSNMM (qui prêtera notamment ses locaux) et de Trans'Organisation, ces formations interviendront dès l'hiver 2015-2016.

- Ce cycle de conférence pourra être reconduit à intervalle régulier (tous les deux ou trois ans).

3.3 Protection de l'environnement

Gestion des déchets

La totalité des déchets récupérés sur les ravitaillements sont triés et recyclés.

Le tri est également organisé au restaurant coureur à l'arrivée selon les consignes transmises par le SICTOM du Haut Jura et Préval, Syndicat mixte de traitement des déchets.

Le matériel et les déchets du poste du Chalet de la Regarde sont évacués après la course par une dameuse, dans le cadre du traçage habituel.

A la fin de la saison, l'intégralité des pistes du massif du Jura, dont les pistes utilisées lors de La Transjurassienne sont nettoyées dans le cadre de l'opération « Montagne Propre », organisée par le Comité Départemental de Ski du Jura. Jusqu'en 2014, les élèves du Lycée de Saint Laurent effectuaient l'intégralité du parcours à ski le lendemain de la course afin de ramasser les déchets éventuels le long de la piste. Lors de l'édition de 2013 par exemple, les conditions climatiques telles que les fortes chutes de neige ont empêché le ramassage des déchets le lendemain. Un nettoyage des pistes en fin de saison semble donc plus approprié.

Des zones de jet de déchets sont installées et nos coureurs seront sensibilisés au problème récurrent de jets d'emballage produits énergisants sur la piste.

Limitation des transports

Un système de navettes est mis en place au départ de plusieurs points stratégiques pour se rendre sur les sites de départ et limiter la circulation de véhicules personnels (Mouthe, St Claude, Champagnole, St Laurent en Grandvaux, Bois d'Amont, Les Rousses, Foncine le Haut, Morez, Le Brassus (CH)). Nous ajoutons pour 2015 des navettes pour se rendre au départ de Chapelle des Bois le samedi et le dimanche depuis le Jura.

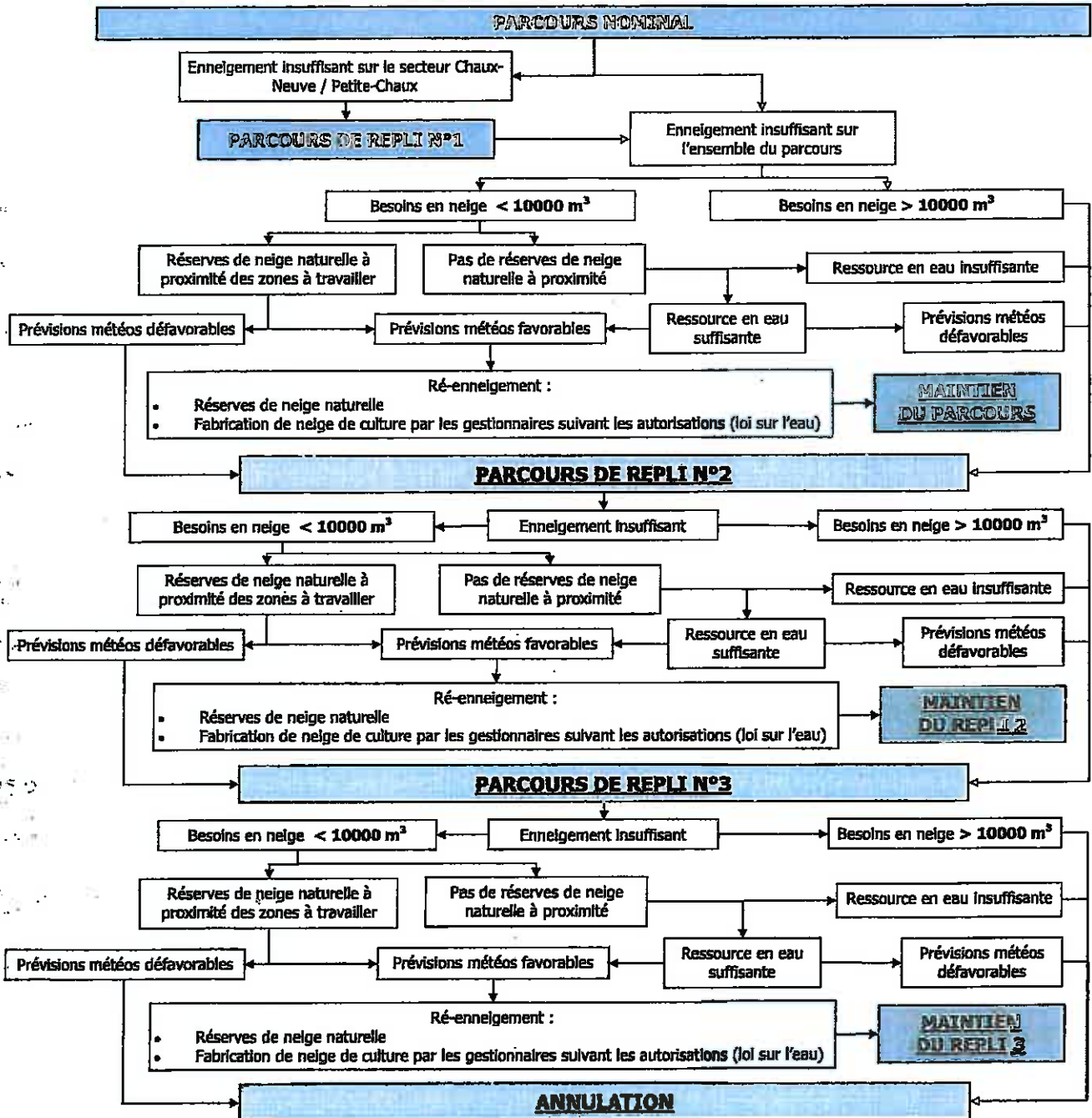
Nous privilégions les partenaires et prestataires locaux pour limiter les transports.

ANNEXES

- Annexe 1** Schéma descriptif de la procédure de « choix du parcours »
- Annexe 2** Article Nordic' Mag du 22 septembre 2012
- Annexe 3** Carte du tracé Transjurassienne repli n°4
- Annexe 4** Plan des pistes commerciales dans le secteur du Massacre
- Annexe 5** Expertise de Marc Montadert
- Annexe 6** Situation du Grand Tétrás sur le Massif du Massacre par A. Mottet du Groupe Tétrás Jura
- Annexe 7** Courrier de la Communauté de Communes de la Station des Rousses relatif à la fermeture des pistes au public en cas d'utilisation du parcours de repli 4.
- Annexe 8** Compte-rendu de réunion de préparation du dossier de demande de dérogation pour le parcours de repli 4
- Annexe 9** Plaquettes Tétr'attention française et anglaise et listing de distribution
- Annexe 10** Projet maraudage du Groupe Tétrás Jura
- Annexe 11** Courrier du CNSNMM relatif à la pérennisation des différents parcours de La Transjurassienne
- Annexe 12** Courrier du CNSNMM relatif au partenariat CNSNMM / PNR et Trans'Organisation
- Annexe 13** Courrier du PNR relatif au partenariat CNSNMM / PNR et Trans'Organisation



CHOIX DU PARCOURS PROCESSUS DE DECISION



Le coup de gueule de l'UTMB : les trailers sont-ils des porcs ?



Dans sa dernière Newsletter, l'Ultra-trail du Mont-Blanc n'y va pas par quatre chemins et pousse un coup de gueule : « Comment les trailers pourraient tuer le trail ». Voici le texte : « Vendredi 31 août 2012, 19 h 15. Nous sommes bien obligés de constater que le trailer tel que nous l'avons connu lors de la première édition, en 2003, n'est plus le même. Il s'est multiplié et pas toujours de la plus belle manière. Pour fêter cette 10^e édition, l'aire mythique du départ a été transformée en poubelle. Elle est jonchée de sacs poubelles et de vieux journaux dont les coureurs se sont vêtus pour se protéger de la pluie avant le départ (mais à quoi donc servent leurs vestes ???) et de bouteilles en plastiques qui leur ont permis une hydratation optimale jusqu'au top départ et qu'il est si facile de jeter par terre quand elle devient inutile. Nous voilà sur les Champs-Élysées dans les minutes qui suivent le départ du marathon de Paris.

Et malheureusement, ce n'était qu'un début : nous ne comptons plus les témoignages de coureurs scandalisés d'avoir vu autant de tubes de gels et d'emballage qui jonchaient les sentiers. Comme s'il était devenu normal de compter sur les autres pour nettoyer derrière soi ?!

Sans complexes... Dans l'état des témoignages de bénévoles, de randonneurs, de gardiens de refuge, d'habitants du pays du Mont-Blanc, et aussi de coureurs, se sont multipliés. À charge. Les uns complètent les autres, l'accusation se précise, s'empilifie, la honte nous étirent, et la question du sens de cette fête que nous organisons se pose plus que jamais.

Le coureur d'ultra est-il devenu un porc doublé d'un mufle ? »

Une réalité qui ne concerne pas que les Alpes. « Nous sommes là pour se faire plaisir et découvrir, non pour détruire et salir... », rappelle Trans'organisation dans le massif jurassien. À la Transjurassienne par exemple, la réduction des déchets est une priorité : « Nous nous sommes entourés du SICTOM du Haut Jura (syndicat qui collecte des ordures ménagères) et du SYDOM du Jura (syndicat qui traite les ordures ménagères). Grâce à l'aide de ces deux syndicats, chaque ravitaillement est équipé de bac de couleur et de signalétiques afin de faciliter le tri des différents déchets produits. Le SYDOM assure la promotion du tri via une dotation aux enfants participants à la Transjeune (style ou crayon issus du recyclage) et de stands d'information (Transjeune et Salon du Nordique à Morez). Le tri des déchets est effectué au sein même du siège social. » Malgré tout, il est nécessaire de ramasser les déchets après la course. Ce sont les élèves du collège de Saint-Laurent-en-Grandvaux qui s'en chargent. L'an dernier, 15 kg ont été collectés.

Conclusion de l'UTMB : « Deux semaines après l'arrivée, nous constatons des faits, rien de plus, et sans chercher à réagir à chaud. Nous constatons avec tristesse, et avec une certaine colère également. Mais nous savons aussi que subsiste parmi nous cette flamme qui nous a réunis. Nous pouvons souffler gaiement les dix bougies, mais celle-là, ne la laissons pas s'éteindre. »

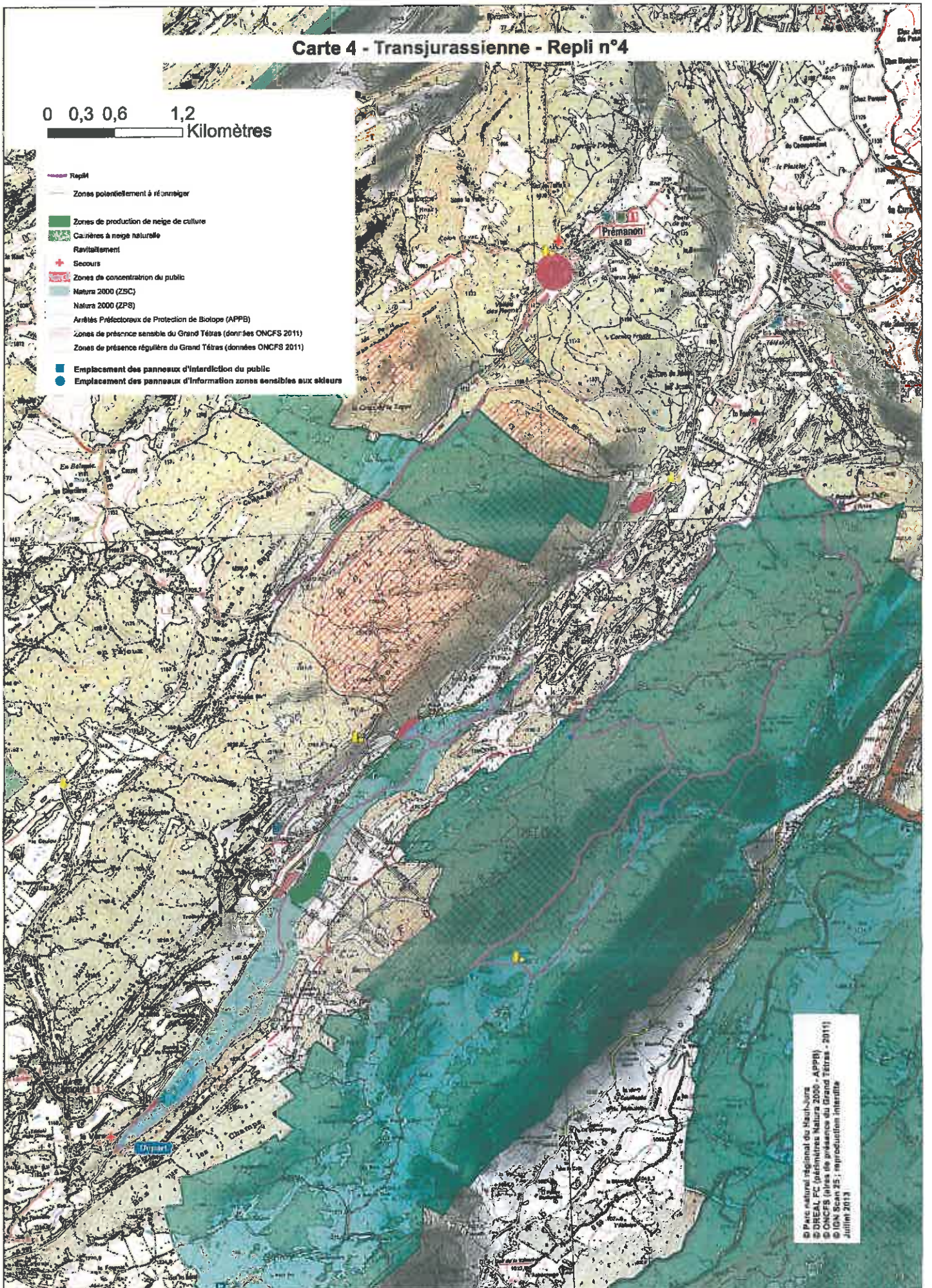
> Pour aller plus loin, cliquez [ici](#).

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Carte 4 - Transjurassienne - Repli n°4

0 0,3 0,6 1,2
Kilomètres

- Repli
- Zones potentiellement à réaménager
- Zones de production de neige de culture
- Cairières à neige naturelle
- Ravitaillement
- Secours
- Zones de concentration du public
- Natura 2000 (ZSC)
- Natura 2000 (ZPS)
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- Zones de présence sensible du Grand Tétrás (données ONCFS 2011)
- Zones de présence régulière du Grand Tétrás (données ONCFS 2011)
- Emplacement des panneaux d'interdiction du public
- Emplacement des panneaux d'information zones sensibles aux aigles



© Parc naturel régional du Haut-Jura
© DREAL FC (arrêtés Natura 2000 - APPB)
© ONCFS (zones de présence du Grand Tétrás - 2011)
© IGN Scan 25 : reproduction interdite
Juillet 2013

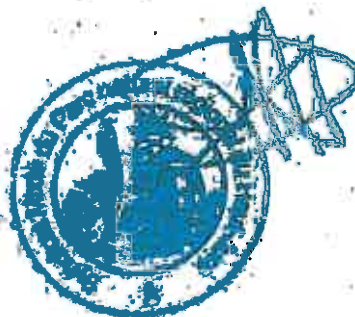
- échanger avec les personnels (techniques et pédagogiques) sur l'impact des pratiques sportives de pleine nature sur la biodiversité (en particulier la faune ou l'eau) et travailler avec eux sur la diffusion de chartes de bonnes pratiques et autres supports d'information et de sensibilisation (dague, Têtr'Attention par exemple)

- développer un cycle de conférences sur les enjeux de conciliation d'usages et sensibilités environnementales, avec l'appui logistique et la communication du CNSMIM et de TransOrganisation. Ces conférences viseront un public de sportifs locaux et de vacanciers.

Mes services (Anne-Sophie VINCENT) restent à votre disposition pour tout renseignement et accompagnement que vous pourriez solliciter.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes chaleureuses salutations.

Jean-Gabriel NAST
Président





Parc naturel régional

Haut-Jura

TransOrganisation
Monsieur le Président
Espace Lamartine – BP 20126
39404 MORÈZE Cedex

Nos réf. ASV/B75

Lajoux, le 20 octobre 2015

Objet : Parcours de repli de la Transjurassienne – Développement d'un partenariat CNSNMM – PNJ du Haut-Jura

Monsieur le Président,

Suite à la réunion d'octobre dernier que vous nous avez proposée au Centre National de Ski Nordique et de Moyennes Montagnes, je tenais, par ce courrier, à vous remercier à nouveau de votre initiative qui montre, s'il le fallait encore, que TransOrganisation a pris toute la mesure des enjeux environnementaux et s'inscrit comme acteur d'une meilleure intégration des usages. Je me félicite du nouveau du circuit parcouru depuis 2011 et vous remercie le soutien du Parc et son accompagnement dans vos projets pour que ses derniers puissent se dérouler sans porter atteinte au patrimoine naturel sensible de notre territoire.

Je vous confirme donc le vif intérêt et la grande motivation que le Parc aura à travailler avec le CNSNMM pour assurer davantage encore, la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques sportives de pleine nature, en particulier les activités nordiques (notamment dans et à proximité de la forêt du Massacre et du Bois de Bâ-Archiera).

Ce travail en commun que nous proposons d'organiser autour de deux axes, ainsi que développé le 8 courant, est, me semble-t-il, de nature à accompagner le parcours de repli n°4 de la Transjurassienne et les mesures d'évitement et de réduction que propose votre dossier.

Ainsi, nous prendrons contact d'ici la fin de cette année avec les services du CNSNMM de façon à :

Maison du Parc
du Haut-Jura
Le Village – 39210 LAJOUE
Tél. : 03 84 34 12 39
Fax : 03 84 34 24 01
www.parc-haut-jura.fr
parc@pnr-haut-jura.fr

1/2

Prémanon le 19 octobre 2015

Le Directeur
à
Monsieur le Président de Trans'Organisation

Affaire suivie par A. PINGUET
Tél : 03 84 60 76 95
Réf : DIR 094-35

Objet : Protection de l'environnement/ parcours de repli de la Transjurassienne/ mesures de compensation des perturbations apportées par les sportifs

Monsieur le Président,

Je fais suite à notre séance de travail du 9 courant au cours de laquelle les responsables du Parc naturel régional (PNR) ont expliqué les raisons pour lesquelles le parcours de repli n°4 de la Transjurassienne était pour l'heure refusé, l'autorisation de ce parcours étant assujettie à la mise en œuvre de mesures compensatoires auxquelles il serait judicieux d'associer le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM).

Je vous confirme mon accord sur le principe d'une contribution du CNSNMM à la mise en œuvre de mesures de compensation ciblées, en lien avec les missions qu'il exerce dans les domaines du haut niveau et de la formation.

Comme je l'avais proposé, cette contribution pourrait s'organiser autour de deux axes:

Premier axe : Une séance de travail et d'échanges sur l'impact des pratiques sportives de moyenne montagne sur l'environnement associant les responsables du PNR d'une part, les personnels techniques et pédagogiques et les techniciens du CNSNMM d'autre part.

Lors de cette séance de travail, le PNR présenterait au corps enseignant la « charte de bonnes pratiques » qui pourrait être relayée auprès des stagiaires et des athlètes fréquentant l'établissement. Par ailleurs, les enseignements dispensés au sein de l'établissement pourraient, en tant que de besoin, se référer aux supports pédagogiques et à la documentation du PNR dans les domaines intéressant la protection de la nature. A tout le moins, les stagiaires pourraient être invités à consulter le fonds documentaire du PNR sur des points bien déterminés.

Second axe : La mise en place, à la diligence du PNR, d'un cycle de conférences traitant de l'impact hiver/été des pratiques sportives sur l'environnement, avec le concours logistique du CNSNMM et l'appui de Trans'Organisation.

Ces conférences, qui se dérouleraient toutes dans les locaux du CNSNMM (a priori la salle de réunion du stade des Tuffes), cibleraient les sportifs locaux plus que les vacanciers et proposeraient une approche graduelle et structurante de la problématique sport-environnement.

Mes services reprendront contact avec Monsieur Benjamin GUISLAIN et Madame Anne Sophie VINCENT pour avancer plus concrètement sur chacun de ces deux axes qui, au demeurant, par leur dimension, doivent être entendus dans un cadre moins factuel et beaucoup plus global qui croise parfaitement les missions de l'établissement.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la meilleure.



Arnaud PINGUET

Copie à M. Benjamin GUISLAIN, directeur du PNR.

Prémanon le 29 septembre 2015

Le Directeur du CNSNM

à

Monsieur William TRACHSEL
Coordinateur général
Trans'Organisation

Affaire suivie par A. PINGUET
Tél : 03 84 60 76 95

Réf : DIR 092-15

Objet : Transjurassienne- parcours de repli n°4

Monsieur,

Je fais suite à notre réunion de travail du 9 septembre relative à la pérennisation des différents parcours de la Transjurassienne.

Le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne, après lecture faite du dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000 et de demande de dérogation pour perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées, ne peut que soutenir votre démarche. Celle-ci est de nature à pérenniser, au nom de l'intérêt général, les différents parcours de la Transjurassienne dans le respect des grands équilibres sportifs et environnementaux. Je relèverai tout particulièrement votre sollicitude dans la prise en compte appuyée des exigences faunistiques, sur les espaces protégés mais également sur les secteurs dénués de protections réglementaires.

S'agissant du parcours de repli n°4, celui-ci emprunte une section de piste damée par le CNSNM en tout début de saison. Cette piste dont l'entretien est assuré sous l'égide de la SAEM SOGESTAR, est pour l'essentiel dédiée aux skieurs des clubs et comités, mais également aux membres des équipes de France en stage dans mon établissement. Son intérêt est manifeste (précocité et qualité de l'enneigement, profil du parcours). La piste a pour assiette la route forestière ; elle n'est plus damée dès lors que la neige apparaît à de plus basses altitudes. La pression sur la faune s'en trouve d'autant réduite.

Je m'associe donc à la démarche globale engagée par Trans'Organisation, laquelle tend à conforter le devenir d'une épreuve de renommée internationale qui associe le plus haut niveau international et le sport de masse dans une quasi logique de service public sportif et touristique, sans préjudice des contraintes environnementales.

Restant particulièrement attentif au devenir de votre demande, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.



Arnaud PINGUET

PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires institutionnels (Parc naturel régional du Haut Jura, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Direction Départemental des Territoires, DREAL Franche-Comté) seront associés dès la première étape du projet :

En outre, nous souhaitons travailler aux côtés des partenaires touristiques comme les gérants des chalets d'accueil de la Frasse (forêt du Massacre), de Combe Noire et du Risoux. Ils sont en effet un soutien indispensable à la bonne conduite du projet.

PARTENAIRES FINANCIERS

Partenaires	Montant
Nature et Paysage	17 645 €
Parc Naturel Régional du Haut Jura	2 000 €
Association des Propriétaires de Chalets	2 000 €
TOTAL	21 645 €

ENJEUX

Deux enjeux se dessinent dans ce projet.

1. parvenir à associer les "locaux" via les accompagnateurs en moyenne montagne. En effet, la protection du Grand Tétrás est perçue par beaucoup comme un frein au développement touristique et sportif de la région et comme une obsession des seuls naturalistes. En permettant aux accompagnateurs en montagne de devenir relais d'une information juste nous espérons faciliter l'écoute et la compréhension des habitants.

2. Le second enjeu, et probablement le plus important pour les oiseaux est de parvenir à réduire la pénétration hors piste des promeneurs en période hivernale (et printanière dans une moindre mesure). Ce dérangement est extrêmement dommageable à la survie des oiseaux adultes et freine l'installation des jeunes oiseaux, quand bien même les milieux forestiers sont favorables.

ETAPES DE REALISATION - MOYENS

1. Comité de pilotage avec les partenaires techniques du projet destiné à établir le cahier des charges précis de la réalisation des micro-films, le calendrier des journées de maraudage, une méthodologie de sélection des maraudeurs, le questionnaire d'évaluation...
2. Réalisation des deux micro-films d'une durée de 1 à 2 minutes maximum (un film sur l'espace Grand Tétrás; si possible sous forme de dessin-animé, un second sur les zones naturelles protégées)
3. Achat du matériel (tablettes numériques, gilets et drapeaux permettant d'interpeler le public)
4. Formation des maraudeurs (bénévoles, AMM...)
5. Conférence de presse pour présenter les micro-films et l'opération (prévue en début d'hiver)
6. Demi-journées ou journées de présence sur site durant l'hiver
7. Analyse des retours (questionnaires notamment) et réunion bilan
8. Rédaction bilan technique et financier et propositions de poursuite de l'action, d'évolution, d'amélioration...

Pour mener à bien ce projet le GTJ disposera de ses deux salariées, dont l'une est spécialisée sur les questions d'animation à l'environnement. Par ailleurs, nos bénévoles seront un soutien essentiels à la mise en œuvre logistique du projet. Enfin, pour compléter l'équipe sur le terrain, des AMM seront recrutés pour assurer les journées de présence sur les sites. Cette dépense constitue le plus gros poste de notre budget.

RENDU

Le premier élément de rendu sera les micro-films eux-mêmes. Outre leur diffusion sur les tablettes pour les opérations de maraudage, ils seront mis en ligne sur les sites internet du Groupe Tétrás Jura et du Parc naturel régional du Haut-Jura. Ils pourront aussi, pourquoi pas et selon la demande, être mis à disposition d'organisateur d'activités et manifestations sportives (lesquelles communiquent de plus en plus par ce biais).

Par ailleurs, un dossier de synthèse sera rédigé à la fin de la première saison. Il comprendra un volet technique, présentant les différentes étapes de réalisation. Enfin, un volet financier sera également rédigé. Enfin, une autocritique du projet sera entreprise pour évaluer l'opportunité de renouveler l'opération durant les hivers prochains, et si oui, avec quelles évolutions.

CONTEXTE

Au contexte compliqué présenté ci-avant (paragraphe 1), s'ajoute un cadre réglementaire pas toujours compris ni accepté. En effet, pour accompagner les mesures de gestion et de suivi du grand tétras et de ses habitats, des Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope ont été mis en place dans 4 massifs à enjeux de conservation particulièrement forts pour le département du Jura. Or, depuis leur création en 1994, ces zones naturelles protégées ont subi un important déficit de communication, à destination des touristes comme des locaux.

Cette situation a engendré beaucoup de rancœur, et a donné lieu à la circulation d'une information de mauvaise qualité, parfois même erronée.

Depuis quelques années, les administrations, le Parc naturel régional du Haut-Jura et notre association ont tenté d'inverser la tendance en proposant une signalétique de qualité (sur site), des plaquettes ludiques accompagnées de carte présentant de façon précises, les zones protégées et les enjeux de conservation.

Parallèlement, des opérations de garderie sont effectuées chaque hiver pour réduire la pénétration hors piste interdite par le texte des APPB. Cela engendre des conflits, entre visiteurs, sportifs, agents de la police de l'environnement et naturalistes.

Mais, l'information a encore beaucoup de difficultés à atteindre les sportifs et les visiteurs occasionnels qui pourtant comprennent parfaitement les enjeux lorsqu'ils en sont alertés.

Les nombreux échanges que nous avons eu avec les organisateurs de manifestations sportives, les services de garderie, les techniciens forestiers, les élus locaux, le Parc, les administrations (...) laissent penser qu'il manque aujourd'hui des vrais moments de rencontre et d'échange sur site. L'idée serait d'allier véritablement à la rencontre des gens, sur leur terrain de loisirs et de leur proposer quelques minutes d'échange sur la base d'un support filmographique très court et pédagogique.

Ce projet que nous avons souhaité qualifier de « maraudage » est un transfert adapté d'une action menée dans les Alpes autour de la question du loup et du chien de protection et qui semble faire largement ses preuves. L'idée est de provoquer la rencontre et l'échange sur le lieu même des loisirs des gens. Appuyé d'accompagnateurs en montagne volontaires et formés, le Groupe Tétrás proposera, sur la base de 2 microfilms (dont un dessin animé si cela est possible) sur tablettes numériques, un échange verbal et direct de qualité avec une information claire, non transformée.

A l'issue de ces moments d'échange qu'on imagine pouvoir durer entre 5 et 20 minutes selon l'intérêt des gens, un questionnaire de 3 à 4 questions maximum leur sera soumis, de façon à estimer l'intérêt suscité par cette action qui se veut, sur ce sujet et ce massif, une expérimentation.

OBJECTIFS

Les objectifs sont multiples.

1. Disposer d'outils modernes, ludiques et interactifs pour expliquer le Grand Tétrás et les enjeux de sa conservation,
2. Provoquer des échanges directs avec les visiteurs et les sportifs sur les zones naturelles supports de leurs loisirs et toucher ceux qui ne seraient (sont) jamais venus d'eux-mêmes chercher une information,
3. Permettre de désamorcer des situations conflictuelles engendrées par la méconnaissance de la réglementation et une information partielle et/ou fausse.

MARAUDAGE GRAND TETRAS SUR LE HAUT JURA

Portage du projet

Groupe Tétras Jura
Pré Point - Desertin
39370 LES BOUCHOUX
09 60 08 68 27
Contact : Alexandra DEPRAZ
<http://www.groupe-tetras-jura.org> / groupe-tetras@wanadoo.fr

Partenaire technique et financier

Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du parc du Haut-Jura
29 Le Village
39310 LAJOUX
<http://www.parc-haut-jura.fr> / parc@parc-haut-jura.fr

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Groupe Tétras Jura est une association créée en 1991 ayant pour objectif la protection des Tétraoïdés dans le massif Jurassien. Les effectifs des deux espèces d'oiseaux concernés n'ont en effet cessé de baisser et ce malgré l'arrêt de la chasse en 1974... Les causes sont multiples, à la fois naturelles (prédation) mais aussi et surtout humaines : dégradation des habitats forestiers, dérangement des oiseaux durant les périodes sensibles (hiver avec le ski et la raquette et printemps avec la cueillette des morilles et la randonnée).

Outre un rôle de suivi et d'appui à des porteurs de projets (comme le Parc, par exemple, dans le cadre de l'animation Natura 2000), le GTJ agit sur plusieurs fronts pour à la fois faire évoluer les pratiques de gestion sylvicole et cynégétique, mettre en place des mesures de gestion, mais également pour sensibiliser et éduquer les acteurs du tourisme à la préservation de la biodiversité et à la nécessaire prise en compte des périodes sensibles. Or, il s'agit d'un sujet complexe, souvent sensible, qui demande une multitude d'outils. L'expérience a montré en effet qu'en fonction des sensibilités et des enjeux économiques concernés, il convient d'adapter le message. Par ailleurs, il nous apparaît désormais fondamental de provoquer la rencontre sans attendre (ou espérer) que le public viendra chercher l'information de lui-même (même si les documents sont disponibles).

C'est pour toutes ces raisons et ce contexte multifactoriel que l'association met en œuvre différents projets :

Suivi photographique du dérangement potentiel, suivi de la réponse du Grand tétras à des travaux sylvicoles spécifiques, création de malles pédagogiques à destination du public scolaire, création de deux expositions, site web, plaquette course d'orientation, pratique hivernale, trace et indices, pochettes élus locaux... autant d'outils qui nous permettent de répondre au mieux aux interrogations des visiteurs comme des habitants.

Cette expérience variée nous permet d'assurer des missions diverses mais toujours dans le même objectif, la protection du Grand Tétras et de la Gélinoite des bois.

LE PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

Depuis sa création, le Parc du Haut-Jura affirme et réaffirme dans ses chartes successives son engagement en faveur de la biodiversité en général et en particulier en faveur de certaines espèces phares, jouant un rôle d'indicateur fort sur la qualité des milieux. Le Grand Tétras est l'une d'entre elle et le Parc y a déjà consacré de nombreux moyens : un Life et diverses mesures de gestion dans le cadre de Natura 2000 notamment. A ce titre, il est un partenaire étroit du Groupe Tétras Jura.



Plaquettes Tétr'attention Listing distribution

Offices de tourisme

OT Station des Rousses (Lamoura, Prémanon, Les Rousses, Bois d'Amont)

OT Haut Jura Morez, Morbier, Bellefontaine

OT Val de Mouthe, Chapelle des Bois

Hébergements partenaires

Collège du Rochat LES ROUSSES

Lycée de la Savine MORBIER

CNSNMM PREMANON

Les Arobiers LAMOURA

Maison du Montagnon CHAPELLE DES BOIS

Hôtel Club Le Risoux BOIS D'AMONT

Natural sites protected by specific regulations

Since 1993, the population has increased of more than 40%. That's the reason why protected areas have been set up. There are 5 areas in this Jura massif (4 protected by order of local government and 1 national reserve). Human activities are restricted in these areas.



Areas protected by order of the local government

This sign indicates sites which are protected. Inside these areas respecting the regulations contribute to the preservation of this fragile heritage.

- From December 1st to April 30th or as long as the ground is covered by snow, skiing and hiking is regulated. Skiing is only authorized on groomed tracks, hiking (snowshoeing, or foot) is only possible on the marked tracks for snowshoeing. Do not follow trails marked summer! For example, the Cret Pelé in the Massacre is not accessible.
- From May 1st to November 30th, do not wander off the marked trails for summer activities
- Dogs must be kept on leashes all year long
- Motor vehicles are forbidden outside roads open to traffic, snowmobiles are forbidden (except special authorizations for police, security, exploration)

Any one breaking the regulations exposes himself to a 4th class fine which may reach 750€.



The area where the capercaillie is found is fortunately spreading beyond the limits of the protected areas. In order to avoid disturbing these protected species, which are symbols of our wilderness, please adopt the same respectful behaviour wherever you are, not just inside restricted areas.

Protected area ordered by local government

Haute-Jura

Where to find the capercaillie in France

For your hikes on the High Chain of Jura, contact the natural reserve: <http://haute-chaîne-jura.reserves-naturelles.org> Phone: +33 (0)4 50 41 25 55

More infos:

- Groupe tétras Jura (Jura Capercaille Group) www.groupe-tetras-jura.org
- Parc naturel régional du Haut-Jura www.parc-haut-jura.fr • Phone: +33 (0)3 84 34 12 30

TAKE ATTENTION!

Understand the regulations of high altitude forests

Discreet host of our mountains, image of forests with high landscape and ecological value, the capercaillie (tetrao urogallus) is getting a lot of attention in the development concerning the Jura mountains. Many regions envy us this exceptional natural heritage.



Everyone, walkers, bikers, skiers, mushroom pickers, hunters, forest lovers, can contribute to the preservation of the capercaillie by adopting the proper behaviour.

The 4 seasons of the capercaillie

Let's start with winter...

During this time of year, the capercaillie feeds only with ~~high~~ ~~energy~~ ~~poor~~ ~~efficiency~~ ~~health~~ trees needles.

No spruce. No pine, no... fir trees and pine trees don't provide enough fuel. So to keep up his strength he reduces all movements and activities. All disturbances, especially those caused by human activities, weakens him even more and makes him less quick to react when facing predators and more affected by the cold. A bird too frequently disturbed can die or in the best scenario, be forced to leave the most favourable sites...



Glassy eyes
Gals pine/fir trees



In spring, roosters gather at specific sites to sing, parade and reproduce. All disturbances can stop the singing and seriously damage reproduction possibilities.

Come on baby
Light my fire!



...about her...
the job security,
the nursery...
not tempted?



Summer is the period for laying eggs and breeding chicks. The hen nests at ground level. She is easily scared and once frightened may abandon her own nest definitively. Chicks quickly leave their nests and follow their mother who helps them to find food and warms them up when the weather is bad. Respecting the nest tranquility is fundamental for the survival of the species.

It's harvest time

Autumn is the best season for the capercaillie. There are few for the chicks, there's plenty of food and the birds only have to pick what they need to renew their fat stock for the coming winter. Wild berries are ripe: huckleberries, strawberries, mulberries, currants...



Les 4 saisons du

Grand Tétrras

Comme nous par l'hiver...

À cette période, le Grand tétras se nourrit uniquement de résineux. Pas d'épicéas... non, non. Il aime le pin ou du pin. Cette nourriture ne lui fournit que peu d'énergie. Il faut donc que le Grand tétras économise. Il minimise ses déplacements et ses activités. Chaque dérangement occasionné notamment par les activités humaines à cette saison le fragilise un peu plus. Moins réactif face à ses prédateurs, plus sensible au froid, un oiseau trop fréquemment dérangé peut mourir ou, dans le meilleur des cas, désertar les sites pourtant favorables...



Au printemps, les couples se retrouvent sur les places de nid pour pondre et se reproduire. Tout dérangement sur ces places peut entraver l'acte du chant et supprimer ainsi les possibilités de reproduction.

A l'été



...et le poulailler,
la sêché de l'épêlo,
la crêche...
ça ne vous tente pas ?

L'été marque la période des pontes et de l'élevage des poussins. La poule dépose ses oeufs dans un nid aménagé à même le sol. Mais elle prend peur facilement et, effarouchée, peut l'abandonner définitivement. Les poussins quittent rapidement le nid et suivent leur mère qui les aide à trouver leur nourriture. Elle les réchauffe en cas de mauvaises conditions climatiques. Respecter la tranquillité des nichées est fondamentalement pour la survie de l'espèce.

...et en plus,
c'est l'époque
des vendanges !



Alimentation pin / résineux

2 de ténation

pendement-médiane

Power

Stoekhaage Résineux

Genoux-mous

Évacuation déchets / déchets

Des zones protégées par une réglementation

Depuis 1993, les efforts du grand tétra ont abouti à plus de 30 km. C'est le raison pour laquelle des zones protégées sont mises en place. Il en existe 5 sur le massif jurassien (4 autres précèdent la création de la réserve naturelle). Les motivations humaines sont réglementées.

Zones protégées par arrêté préfectoral



Cette signalétique indique des sites qui sont protégés et dans lesquels respecter la réglementation, c'est contribuer à transmettre ce patrimoine fragile à nos enfants

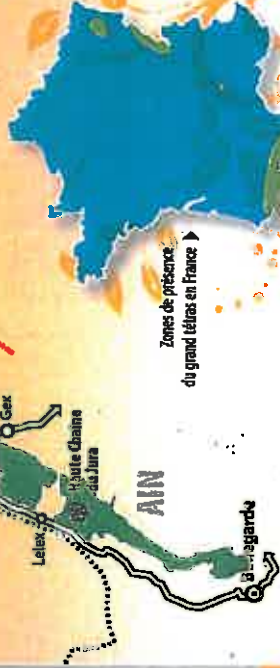
En période d'enneigement, ou à défaut du 1^{er} décembre au 30 avril, le ski et la randonnée sont réglementés. Le ski n'est autorisé que sur les pistes d'enneigement à cet effet. Les autres formes de randonnée (à raquettes, à pied) ne sont possibles que sur les itinéraires balisés pour la randonnée. Ne suivez pas les itinéraires de randonnée pédestre prévus pour l'été ! Par exemple, le Crêt Pela, dans le Massacre, n'est pas accessible.

- Du 1^{er} mai au 30 novembre, évitez de sortir des itinéraires balisés pour l'été.
- Toute l'année, les chiens doivent être tenus en laisse.
- La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, la motoneige est partout interdite (sauf dérogation pour exploitation, police, secours...)

Toute personne qui enfreint la réglementation s'expose à une contravention de 4^{ème} classe dont l'amende peut atteindre 750 €.



Liens de préservation du grand tétra s'étend, et c'est heureux, au-delà des sites protégés de danger et de nombreuses autres espèces, toutes symboles de nos paysages sauvages, adoptons la même comportement qu'en zones réglementées



Pour vos balades sur la Haute-Chaine du Jura, contactez la réserve naturelle : <http://haute-chaine-jura.reserves-naturelles.org> tél. 04 50 41 25 55

Pour plus d'info :



Groupe tétras Jura
www.groupe-tetras-jura.org



Parc naturel régional du Haut-Jura
www.parc-haut-jura.fr • tél. 03 84 34 12 30



Hôte discret de nos montagnes, image de forêts à haute valeur paysagère et écologique, le grand tétra est au cœur des réflexions de développement du massif du Jura. Bien des régions nous envient ce patrimoine naturel exceptionnel.



Nous tous, promeneurs, randonneurs, skieurs, ramasseurs de champignons, chasseurs, forestiers, pouvons contribuer à sa préservation par un comportement adapté.

Il faut également préciser que les clauses 2009 ont été proposées au S.I.G.F. par un courrier daté du 12 décembre 2010 cosigné par l'O.N.F, le G.T.J et le PNR. Une réponse négative a été adressée à chacun des cosignataires en janvier 2011 et n'a fait l'objet d'aucune réaction.

Après un échange entre l'ensemble des participants, notamment sur la véritable raison du refus par le CNPN du parcours de replis avec une éventuelle modification des clauses Tétraz, M. le Sous Préfet propose de conclure en retenant les objectifs suivants :

- reprendre les discussions entre les différents intervenants pour la définition des zones à clauses Tétraz dans le cadre d'un partenariat équitable.
- envisager une remise à plat des zones tous les 5 ans pour permettre une rotation des parcelles pour l'exploitation des feuillus.
- compléter le dossier à déposer par Transorganisation avec les éléments relevés lors de cette réunion.

Après avoir remercié tous les participants, M. MASSON lève la séance.

Le président du SIGF MASSON Michel

LE PRÉSIDENT



CONTE-RENDU REUNION DU 11 JUIN 2013

A 19 HEURES A LA MAIRIE DE LAMOURA

Participants :

M. Joël BOURGEOT : Sous Préfet de Saint-Claude ;
M. Hervé BALLAND : Président de Transorganisation ;
M. Jean-Claude DALLÓZ : Président d'honneur de Transorganisation ;
M. Bernard REGARD : Maire de Prémamanon ;
Mme Alexandra DEPRAZ : Groupe Tétra Jura ;
Mme Anne-Sophie VINCENT : Parc Naturel Régional du Haut Jura ;
M. Thierry CHAUSSIGNAND : O.N.F. ;
M. Dominique DEVILLERS : O.N.F. ;
M. Michel MASSON : Président du S.I.G.F. du Massacre ;
M. Alain MOYAT : Membre du S.I.G.F. pour la commune de Septmoncel ;
M. Xavier HUGON : Membre du S.I.G.F. pour la commune de Lamoura ;
M. Dominique DELACROIX : Membre du S.I.G.F. pour la commune de Lamoura.

Objet de la réunion : Elle a été organisée à l'initiative de Transorganisation et du S.I.G.F. pour garantir la pérennité des 4 parcours de substitution par une autorisation définitive.

Après un rapide tour de table de présentation de l'ensemble des participants, M. BALLAND expose que l'organisation de la Transjurassienne est soumise à autorisation après avis de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN). Pour 2013, cette autorisation a été accordée à titre provisoire avec seulement 3 parcours de substitution en cas de problèmes d'enneigement. Cette décision était notamment motivée par la nécessité pour Transorganisation d'acquiescer et de gérer les terrains compris dans l'emprise des pistes utilisées pour cette épreuve sportive, y compris les parcours de substitution. Il est évident que cette association n'a pas les capacités financières et une telle pratique serait contraire à l'utilisation des pistes par le public tout au long de la saison d'hiver. Le tracé de la transjurassienne emprunte uniquement des pistes ouvertes au public. Un nouveau dossier va être déposé très prochainement pour 2014 et il souhaite obtenir une autorisation définitive sur l'ensemble de la demande.

Mme DEPRAZ présente un diaporama intitulé « Réunion Clauses forestières, Syndicat du Massacre ». Il retrace depuis 1990 l'évolution des enjeux, de la connaissance des peuplements, des mesures prises et à venir pour garantir des zones de tranquillité des Grands Tétras présents sur l'ensemble du massif qui sont estimés à 10 pour le Massacre sud et 3 ou 4 sur les Arobiens. Cet exposé insiste sur la nécessité d'uniformiser les clauses forestières en une seule catégorie couvrant la période du 15/12 au 30 juin et de redéfinir les parcelles et surfaces concernées avec une augmentation d'environ 25%. Ces clauses concernent les travaux en forêt y compris martelage et reconnaissance des éboulis, mais pas les activités touristique et de loisirs. Il semble que pour GTJ l'objet de la réunion était l'acceptation par le S.I.G.F. de cette nouvelle clause.

M. MASSON rappelle que ces clauses sont trop restrictives et ne permettent pas l'exploitation des feuillus qui se fait en mai - juin car à l'automne les entreprises de travaux forestiers se consacrent sur le résineux et ne sont pas disponibles pour le feuillu, malgré la position différente du responsable de l'UT de St Claude.

Le 31 juillet 2013,

LES ROUSSES | PRÉMANON
LAMOURA | BOIS D'AMONT

Monsieur Hervé BALLAND
Président
TRANS'ORGANISATION
5, rue Lamartine

39400 MOREZ

N/REF : LR/FV/CCSR – 2R1

Objet : *Transjurassienne – parcours de repli n°4*

Affaire suivie par Laurent RICHARD – Tél. : 03.84.60.52.60

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que la Communauté de communes de la Station des Rousses valide le principe de la fermeture des pistes de ski de fond au public sur le secteur du Massacre ainsi que la piste de ski alpin de la Darbella en cas de repli sur le parcours n°4 de la Transjurassienne.

Cette fermeture n'interviendra qu'en cas de mise en œuvre du parcours de repli n°4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de la Station des Rousses - HAUT-JURA' with a central emblem. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. Godin'.

François GODIN

La population de grand tétras du Massacre est donc actuellement dans une situation démographique favorable. Ainsi, malgré les problèmes de fréquentation humaine maintes fois soulignés comme étant un facteur probable de limitation des populations de grand tétras, on constate que le massif du Massacre voit ses populations retrouver un niveau d'abondance satisfaisant après un important déclin (minimum de 1 ou 2 coqs chanteurs dénombrés en 2011). Il faut rappeler que bien que les comptages sur les places de chant peuvent être biaisés (certains coqs chantent seuls à l'écart et ne peuvent pas être dénombrés), il n'en reste pas moins que l'existence de place de chant atteignant 10 coqs signale sans ambiguïté une densité de population proche des valeurs les plus élevées pour l'Europe occidentale.

Cette année, sur les 22 places de chant suivies sur la chaîne jurassienne, 4 (dont celle du Massacre) ont un effectif égal ou supérieur à 7 coqs chanteurs. Il est connu par des études de comportement qu'une place de chant draine environ 400-500 ha d'habitat autour de la place soit un effectif théorique de 8-10 coqs chanteurs dans les conditions optimales, effectif pratiquement constaté pour ce massif. Ces éléments montrent que dans les conditions actuelles de qualité de milieu, de conditions climatiques, de fréquentation humaine et de pression de prédation, le grand tétras peut restaurer ses effectifs à un niveau satisfaisant après un important déclin.

SITUATION DU GRAND TETRAS SUR LE MASSIF DU MASSACRE

Par Anaïs MOTTET, chargée de mission au Groupe Tétrás Jura

Le massif du Massacre est l'une des 33 unités naturelles à accueillir une population de grand tétras sur l'ensemble de la chaîne jurassienne. Son classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1992 démontre son importance pour la conservation de l'espèce au niveau régional.

Après une chute progressive des effectifs depuis la fin des années 1990 jusqu'en 2011, où seulement 1 ou 2 coqs chanteurs avaient été dénombrés, on constate une remontée significative des populations depuis maintenant 4 ans (cf. : Fig. 1).

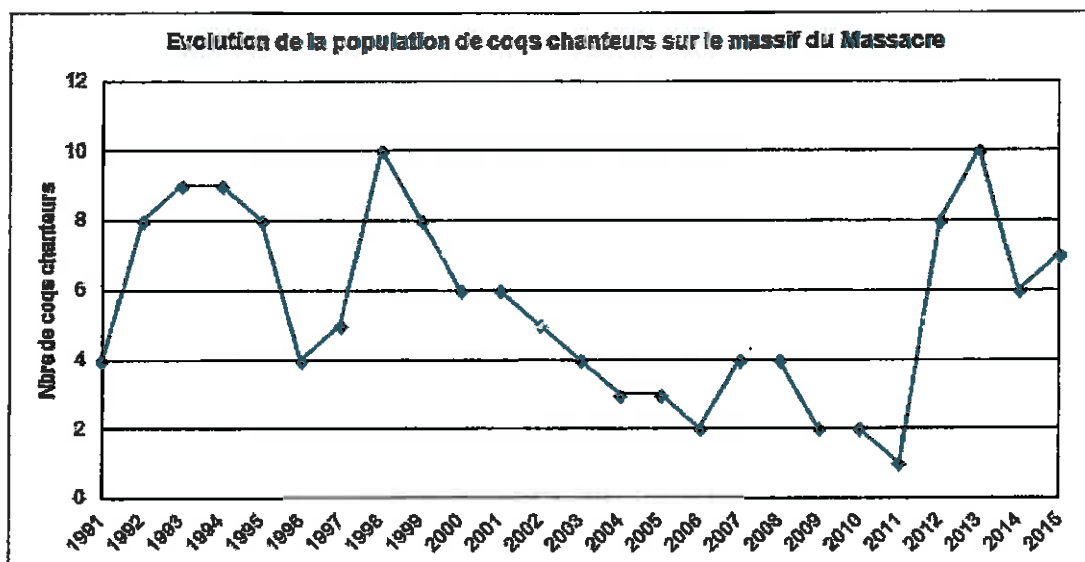


Figure 1 : Évolution de la population de coqs chanteurs sur le Massif du Massacre de 1991 à 2015.

Le suivi 2015 donne un effectif de 7 coqs chanteurs soit une quinzaine d'individus adultes sur le massif (sexe ratio équilibré). Ces résultats sont assez bons puisqu'ils se situent au-dessus de la moyenne de ces 25 dernières années = 5,5 coqs chanteurs. Il n'est pas exclu que l'effectif réel soit même légèrement supérieur du fait des difficultés à couvrir une « place » de chant aussi vaste, s'étendant sur près d'1 km du versant. L'observation de 2 juvéniles est encourageante, laissant espérer une augmentation des coqs chanteurs l'année prochaine. Ces observations sont le signe d'une bonne année de reproduction en 2014 et, d'après notre réseau d'observateurs, plusieurs nichées ont également été observées cet été sur le massif.

Cet effectif représente donc une proportion non négligeable de la population adulte du massif jurassien français estimée à environ 340 adultes en 2010 (Montadert 2011).

On note toutefois que la place de chant au nord du massif reste inactive alors qu'il est clair que des oiseaux sont présents en hiver et en été dans cette partie de la forêt. Soit ils chantent peu, perchés et sont donc difficilement détectés, soit ils rejoignent la place de chant au sud du massif (ce qui paraît cependant peu probable du fait de la distance supérieure à 2 km du lieu d'hivernage).

Course de la Transjurassienne 2012

Expertise concernant l'impact sur le Grand-Tétras des parcours de replis envisagés



Par Marc Montadert, chargé de Mission "Tétras" ONCFS / DREAL_FC & RA

Le 17 juillet 2012

- Contexte

Cet avis d'expertise répond à la demande de Trans'Organisation concernant l'impact sur le Grand-tétras des différents parcours de repli de la course de ski la «Transjurassienne» envisagés en cas d'enneigement déficitaire.

- Informations disponibles

Cet avis s'appuie sur la remise à jour de la distribution et des effectifs de Grand-tétras du massif jurassien réalisée entre 2007 et 2011, complétée par une réactualisation des effectifs du massif du Massacre et du Risoux à la suite des observations effectuées au cours du printemps 2012. Il concerne l'impact des 4 parcours de replis envisagés par Trans'Organisation. Les tracés de ces parcours ont été présentés lors de la réunion du 3 juillet 2012 à Lajoux en présence de représentants du PNR du Haut Jura, du Groupe Tétras Jura, de la DDT du Jura, de l'ONCFS, de Trans'Organisation et présidée par le sous-préfet du Jura.

- Importance des massifs du Risoux et du Massacre pour la population régionale de Grand-tétras

Les deux cartes suivantes (Figs 1 & 2) montrent la cartographie de présence du Grand-tétras dans les massifs du Risoux et du Massacre après la remise à jour de 2010 (Montadert 2011). Ces cartes ont déjà été présentées lors de l'avis précédent concernant les pistes de repli de l'édition 2011 de la Trans Jurassienne. Aucune modifications n'ont été apportées à ces contours. Par contre il nous a semblé intéressant de mentionner les résultats des comptages au chant du printemps 2012.

On peut voir que ces deux massifs sont à peu près entièrement occupés par l'espèce. Au niveau régional, ces deux massifs représentent des secteurs prioritaires pour la conservation de l'espèce, ce qui est d'ailleurs à l'origine de leur classement en Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope (1992).

- La population du Risoux en 2010 est estimée à 22 - 25 coqs, soit une cinquantaine d'individus adultes. Cet effectif important représente donc une proportion conséquente de la population adulte du massif jurassien français estimée à environ 340 adultes en 2010. En 2012, 3 places de chant actives sont connues dans ce massif. Elles abritent respectivement, 11, 11 et 2 coqs, soit un total minimal de 24 coqs chanteurs. Cet effectif doit être considéré comme une estimation à minima de l'effectif réel de coqs car une petite proportion des coqs chantent seuls à l'écart des places et ne sont donc pas dénombrés lors des affûts. Quoiqu'il en soit pour le massif du Risoux, il s'agit d'un effectif de coqs chanteurs pratiquement identique au pic observé en 1991 de 26 coqs chanteurs. La population de Grand-tétras du Risoux est donc actuellement dans une situation démographique très favorable avec des effectifs de coqs chanteurs supérieurs à la moyenne de 13 coqs chanteurs mesurée depuis 1977.
- La population de Grand-tétras du Massacre est estimée à seulement à 5 - 7 coqs, soit une douzaine d'individus adultes en 2010. Cet effectif est fortement réduit par rapport à l'estimation de 1995 qui donnait alors 12 - 15 coqs. En 2011, seuls 1 ou 2 coqs ont été dénombrés au chant bien que la distribution des indices de présence suggérait un effectif d'au moins 5 coqs, ce qui nous a conduit à prévoir une probable augmentation des coqs chanteurs dans un avenir proche (il faut parfois plusieurs années pour que des coqs adultes se concentrent sur une place de chant collective après un fort déclin). Cette prévision s'est avérée juste puisque qu'un minimum de 8 coqs chanteurs ont pu être détectés au printemps 2012. Cette observation, associée au fait que l'année 2011 a correspondu à une bonne reproduction, laisse bon espoir quand au rétablissement prochain d'un effectif comparable à celui du début des années 90.

Ces différents éléments montrent l'importance de ces deux massifs pour la conservation de l'espèce. Ils représentent 2 des 13 massifs de l'ensemble de la chaîne (Ain compris) ayant des populations supérieures à 10 adultes.

Ainsi, malgré les problèmes de fréquentation humaine maintes fois soulignés comme étant un facteur probable de limitation des populations de Grand-tétras, on constate que le massif du Risoux dans un premier temps, puis semble-t-il, le massif du Massacre dans un second temps, voient leurs populations recouvrer un niveau d'abondance satisfaisant après un important déclin (minimum de 5 coqs chanteurs dénombrés dans le Risoux en 2003). Il faut rappeler que bien que les comptages de coqs sur les places de chant soit un indicateur biaisé de la population réelle, il n'en reste pas moins que l'existence de place de chant atteignant 10 coqs signale sans ambiguïté une densité de population proche des valeurs les plus élevées pour l'Europe occidentale¹. En effet, une densité moyenne de 2 coqs adultes aux 100 ha est considérée comme « normale » dans les bons habitats boréaux. Par ailleurs, il est connu par des études de comportement qu'une place de chant draine environ 400-500 ha d'habitat autour de la place soit un effectif théorique de 8-10 coqs chanteur dans les conditions optimales, effectif constaté pour deux places du Risoux espacées de seulement 1,8 km. Ces éléments montrent que dans les conditions actuelles de qualité de milieu, de conditions climatiques, de fréquentation humaine et de pression de prédation, le Grand-tétras peut restaurer ses effectifs à un niveau satisfaisant après un important déclin.

¹ Des effectifs de plus de 20 coqs chanteurs sur une même place de chant sont, ou ont été, connus localement dans les Pyrénées, ainsi que plus fréquemment dans la Taïga russe. Ces situations correspondent certes à des densités locales supérieures à 2 coqs/100 ha mais aussi, à des configurations de milieu différentes avec un espacement moyen entre places de chant voisines, supérieur à 2 km.

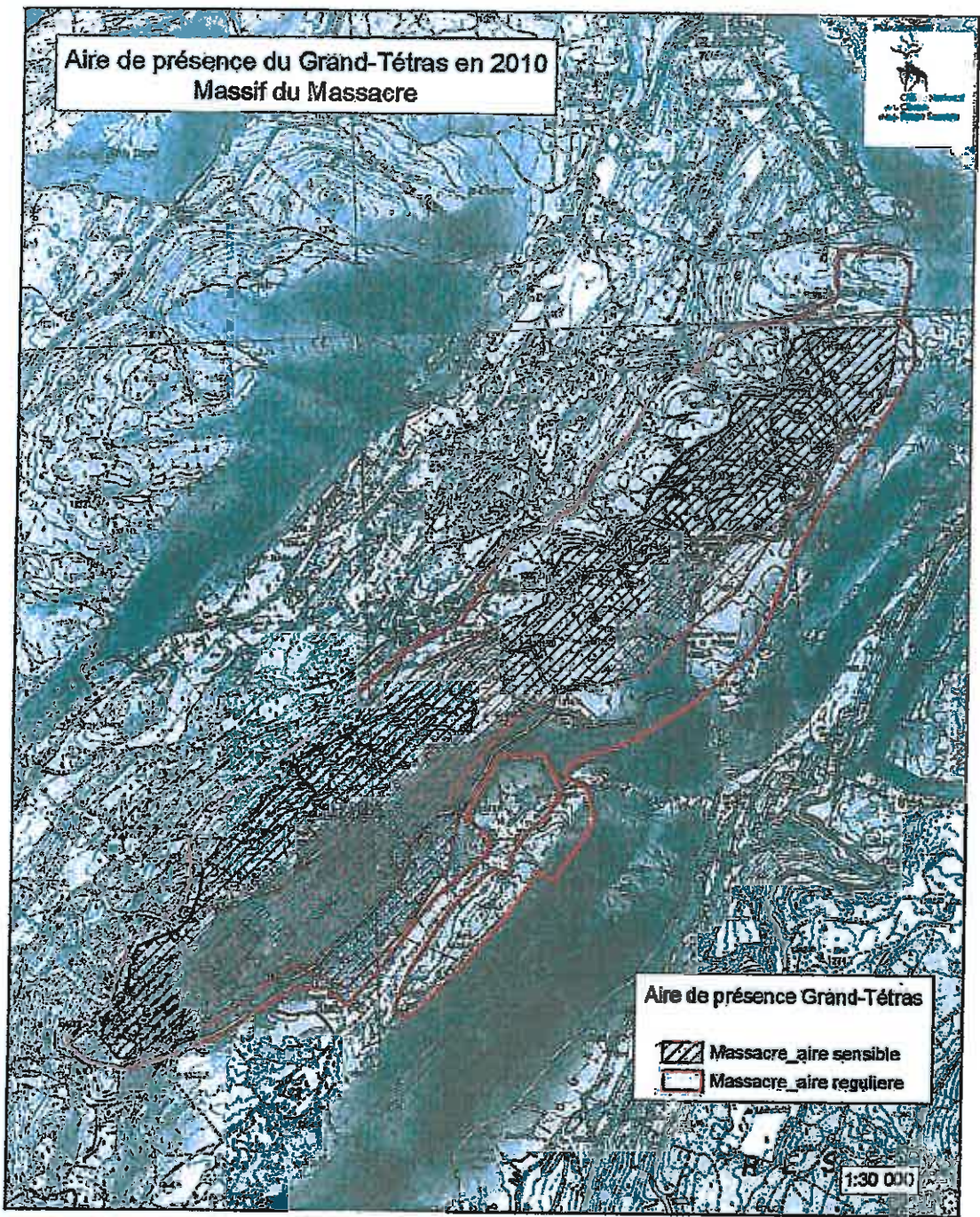


Figure 1 : Carte de présence du Grand-Tétras dans le massif du Massacre en 2010.

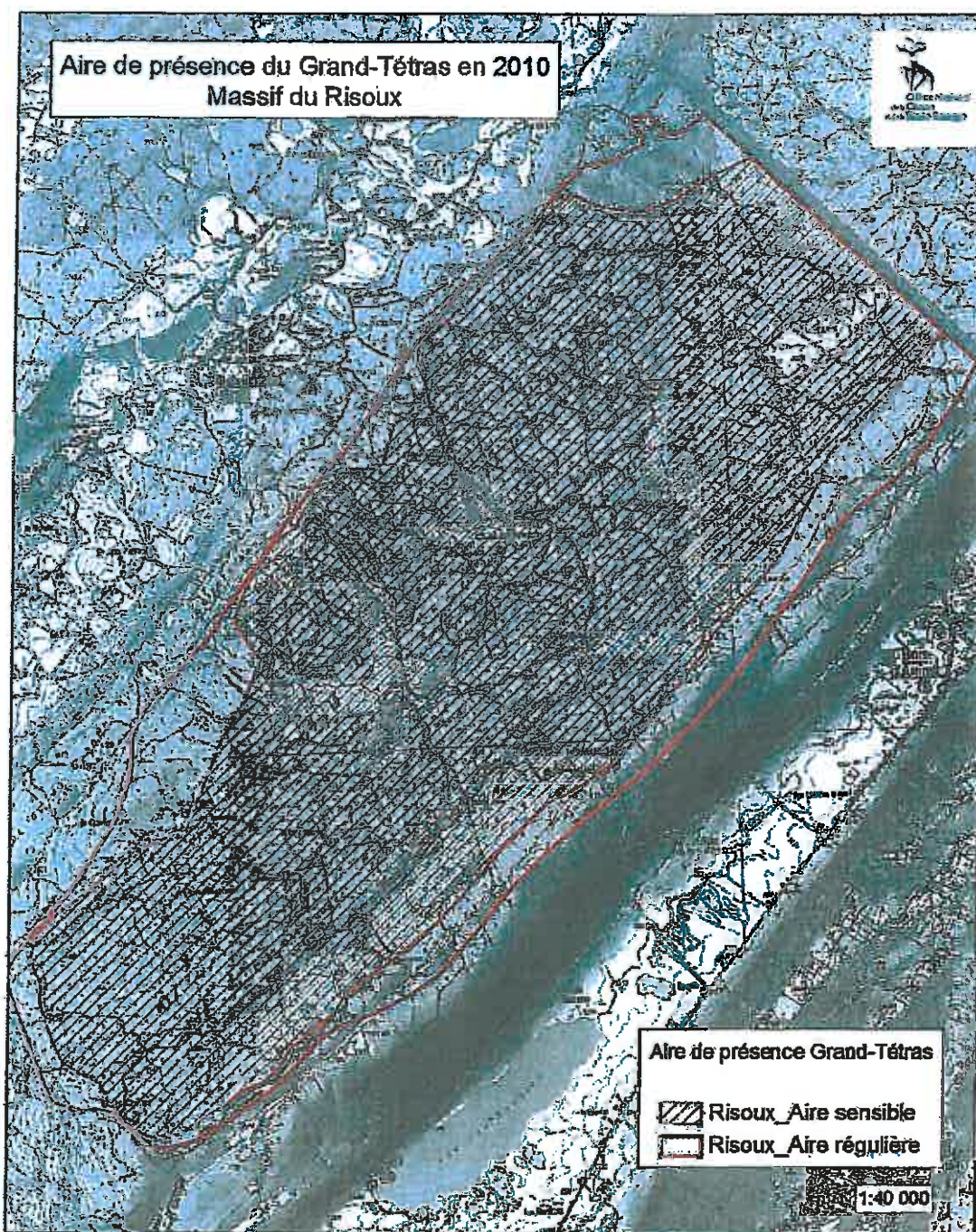


Figure 2 : Carte de présence du Grand-Tétrás dans le massif du Risoux en 2010.

- Considérations générales sur l'établissement des parcours de repli

A partir du moment où les parcours de repli empiètent plus sur l'habitat du Grand-tétras que le parcours nominal, il nous semble important de définir précisément les principes qui devraient présider au choix d'un parcours de repli

1° Principe de conditionnalité

La décision éventuelle de recourir à un parcours de repli doit être prise en dernier ressort quand il est certain que les conditions d'enneigement rendent impossible l'utilisation du parcours nominal.

2° Principe de minimisation de l'impact

Un fois déterminé l'impossibilité d'utilisation du parcours nominal, le choix d'un des 4 parcours de repli doit s'appuyer sur une hiérarchie entre les différents parcours qui les positionnent le long d'un gradient d'enneigement croissant. Le parcours 4, ayant un enneigement supérieur au parcours 3, lui même supérieur au parcours 2, etc ...

Comme ce gradient suit approximativement le gradient de l'impact potentiel sur le Grand-tétras, il faudra s'assurer que pour un enneigement donné, le parcours positionné le plus bas le long du gradient d'enneigement soit bien choisi, car il correspondra alors au parcours qui minimisera le plus l'impact potentiel sur le Grand-tétras

- Considérations générales sur l'impact du dérangement hivernal sur le Grand-tétras

La question de l'impact du dérangement des activités touristiques hivernales sur le Grand-tétras est très complexe à aborder. Les études menées depuis quelques années ont montré :

- Au niveau de l'individu

Un impact sur le comportement (augmentation de la distance de fuite, de la taille du domaine vital, changement de zone d'activité, évitement de la proximité des pistes), sur la physiologie du stress (augmentation du stress évalué par le taux de corticostérone), sur le taux de parasitisme (augmentation de la prévalence des parasites intestinaux dans les zones skiées) (Leclercq 1985; Ménoni 1994; Tena Pera and Mossol Torres 2002; Summers, McFarlane et al. 2007; Thiel, Ménoni et al. 2007; Thiel, Jenni-Eiermann et al. 2008; Thiel, Jenni-Eiermann et al. 2011).

A ce jour, les études ayant fait appel au suivi par télémétrie n'ont pu montrer un éventuel impact direct sur le taux de survie ou sur le taux de reproduction des grands tétras équipés. Toutefois, le faible nombre d'individus suivis dans ces travaux ne permet pas d'obtenir une estimation fiable des paramètres démographiques.

- Au niveau de la population.

Peu d'études sont disponibles du fait de la rareté des suivi longitudinaux et de la difficulté à isoler l'effet du dérangement par rapport à d'autres facteurs influents. Une étude a cependant été réalisée en Ariège où un contexte particulier a permis sans ambiguïté de montrer l'effet de l'implantation d'une station de ski de fond sur la régression d'une population de Grand-tétras (Brenot, Catusse et al. 1996).

Ainsi, le dérangement, notamment hivernal, semble bien impacter négativement le Grand-tétras au même titre que d'autres espèces voisines comme le Tétras-lyre (Arlettaz, Patthey et al. 2007). Les connaissances restent toutefois insuffisantes pour, d'une part, mesurer le niveau réel de dérangement des secteurs occupés par l'espèce et, d'autre part, pour permettre de déterminer d'éventuels seuils en deçà desquels l'impact peut être considéré comme négligeable du point de la *fitness* des individus et de la viabilité de la population. Il nous est ainsi impossible de statuer au cas par cas, du niveau de menaces que font peser les pratiques actuelles d'activités de loisirs dans les différents massifs concernés par le tracé de la TransJurassienne.

- Considérations générales sur l'impact d'une manifestation sportive ponctuelle sur le Grand-tétras

Aucune étude n'a cherché à mesurer l'impact de ce type d'évènements générant une fréquentation intense mais de courte durée (une journée dans le cas de la TransJurassienne). Nous ne pouvons ainsi que spéculer sur l'impact supposé en référence à ce qui est déjà connu sur l'impact du dérangement et au contexte particulier dans lequel s'exerce cette manifestation.

Il nous paraît important de souligner les points suivants :

- Les deux massifs concernés par les parcours de repli les plus impactant (Risoux et Massacre) abritent tous les deux un réseau relativement denses de pistes de ski de fond et ce depuis le début des années 80.
- Les tracés de ces pistes passent souvent dans des zones potentiellement occupées par le Grand-tétras en hiver. On constate une sous-occupation des abords de ces pistes par le Grand-tétras (voir Leclercq op.ci.) mais un hivernage régulier s'observe ces dernières années déjà à 100 m de certaines pistes très fréquentées. Parfois, quelques sapins implantés en bord de piste sont malgré tout utilisés comme site d'alimentation hivernal de la part de certaines poules (mais pas par des coqs qui sont connus pour être plus farouches), et ce alors que d'autres sapins sont disponibles à l'écart de la piste. Nous ne savons cependant pas, si ces sapins n'ont été utilisés qu'en l'absence de dérangement (période de mauvais temps ou heure matinale) ou si certaines poules sont en train de développer un comportement confiant vis à vis de l'homme (ce comportement a été observé chez 2 poules radio-équipées en forêt noire, Thiel, op.ci.).
- Les différents parcours de repli proposés utilisent tous des pistes de ski de fond déjà utilisées intensément tout au long de la saison. Dans le cas du Massacre, certaines de ces pistes, utilisées comme sites d'entraînement de l'école nationale de ski, sont même damées sans discontinuer de novembre à avril.

Ainsi, il paraît vraisemblable que le seul passage des compétiteurs sur ces pistes n'apporte pas un dérangement supplémentaire très important, ces pistes étant déjà parcourues par plusieurs dizaines ou centaines de personnes par jour pendant les vacances de février.

Bien sûr ce commentaire, ne concerne que l'activité ski générée par la compétition et ne s'adresse pas au dérangement connexe qui pourrait résulter de la manifestation (présence de nombreux spectateurs, pénétrant éventuellement dans le milieu à l'écart des pistes).

L'impact éventuel du bruit généré par la compétition (hauts parleurs, cris des spectateurs, moteurs des moto-neiges) n'est pas vraiment connu. On peut simplement constater que des observations empiriques montrent que le Grand-tétras peut fréquenter des espaces assez bruyants tant qu'il n'est pas dérangé directement (cas de secteurs d'hivernage dans les Pyrénées protégés par des barrières mais qui sont à proximité immédiate de l'arrivée de téléskis ou télésièges, Ménoni com. Pers.)

- Description des parcours de repli proposés

Les figures 3 à 6 permettent de visualiser la superposition entre les parcours de repli et les aires de présence de Grand-tétras, telles qu'elles ont été réactualisées en 2010. L'aire d'hivernage est la plus sensible car elle identifie les zones de présence les plus fréquentées en hiver par le Grand-tétras et qui sont les plus touchées par les activités hivernales de loisirs. L'aire dite régulière qui englobe aussi l'aire d'hivernage, identifie les secteurs où l'espèce est considérée comme présente à au moins une saison dans l'année. Les parties de l'aire régulière qui sont extérieures aux zones d'hivernage sont généralement des secteurs de présence automnale ou estivale, parfois des secteurs de présence sporadique en hiver ou au printemps.

- Parcours de repli 1 (Fig. 3).

Il est identique au parcours nominal, sauf dans sa partie terminale dans le Doubs où il utilise une déviation dans le Risol qui traverse une zone de présence régulière de l'espèce en périphérie de l'aire sensible d'hivernage.

Ce parcours nous semble très peu impactant. Il est cependant vraisemblable que la compétition générera plus de fréquentation sur le petit tronçon de piste déjà damée qui traverse la zone de présence du Risol car la fréquentation de ces pistes est vraisemblablement plus réduite que celle des pistes du Massacre ou du Risoux. Cependant, cet impact sera forcément ponctuel (une journée) et au pire pourrait déranger un coq ou une poule qui se seraient rapprocher de la piste.

- Parcours de repli 2 (Fig. 4).

Il débute au bord de la forêt du Risoux, la traverse puis serpente dans les pré-bois du Mont Noir aux alentours de Chapelle des bois et rejoint Mouthe par le Risol.

Par rapport au parcours nominal, on ne constate pas de changement pour le Risoux qui reste traversée dans sa plus petite largeur sur des pistes déjà très utilisées.

Le tracé autour de Chapelle des bois ne touche pas de zones d'hivernage connues, bien que le secteur à l'Est du village soit fréquenté plus ou moins régulièrement pendant la période estivale (aire régulière). Il faut rappeler que le réseau dense de pistes de ski de fond autour de Chapelle des bois limite déjà depuis plus de 15 ans les possibilités d'un hivernage régulier dans ce secteur.

Nous considérons donc que le tracé de repli n°2 ne pose pas de problème particulier et peut être considéré comme pratiquement neutre par rapport au parcours nominal

- Parcours de repli 3 (Fig. 5).

Il utilise un tracé uniquement jurassien, principalement en milieu ouvert (pâturages dans les combes) ou faiblement boisé dans sa première partie entre les Molunes et Lajoux.

Une partie du tracé utilise certaines pistes damées du Massacre dans sa petite largeur et la partie finale tourne autour du massif de Ban-arobiers, secteur aussi bien fréquenté par le Grand-tétras.

Seules les pistes qui traversent le Massacre passent vraiment dans les zones d'hivernage, celles de Ban-arobiers étant évitées par le tracé. En comparaison avec le tracé n°2, le Massacre est impacté légèrement en utilisant des pistes déjà très fréquentées mais le Risoux n'est pas touché. On peut donc considérer ces deux parcours comme équivalent du point de vue du Grand-tétras. Par contre, ce parcours apparaît en 3^{ème} position pour deux raisons, l'enneigement doit être légèrement supérieur et il constitue donc une option qui ne sera choisie que si le parcours 2 ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions. Par ailleurs,

pour des raisons d'images et de politiques, Trans'Organisation préfère maintenir le symbole d'une compétition faisant le lien entre les deux départements.

- Parcours de repli 4. (Fig. 6)

Le tracé se concentre dans le massif du Massacre et autour de Ban-arobiers et traverse donc des sites d'hivernage potentiels d'une façon plus marquée que les autres replis. Les tracés utilisés dans le Massacre ainsi qu'autour du massif de Ban-Arobiers sont tous des pistes de ski damées déjà très fréquentées.

- Propositions d'éventuelles mesures complémentaires d'atténuations ou de compensations

Dans le but de minimiser l'impact potentiel de cette compétition pour les tronçons qui traversent les sites sensibles, il nous semble intéressant de faire les propositions suivantes.

- Atténuation de l'impact

- En communiquant fortement en amont de la compétition sur la réglementation des APPB.
- En favorisant le positionnement des spectateurs en dehors des tronçons sensibles,
- Eventuellement en posant des rubalises assorties d'un panneauage complémentaire sur des entrées de pistes ou des voies de pénétration hors pistes les plus potentiellement utilisées.
- En interdisant l'implantation de systèmes sonores bruyants.
- En organisant une surveillance renforcée le jour de la compétition de la part des agents de l'environnement.

Eventuellement, il peut aussi être envisagé des mesures de compensation, bien que le terme ne me paraisse pas vraiment adéquate, l'importance du préjudice subit étant de notre point de vue réduit et de toute façon très difficile à quantifier (voir plus haut). Au caractère contraint du terme «compensation», nous préférons le terme «accompagnement», ceci afin de montrer que Trans'Organisation au delà de ses missions propres, s'engage activement en tant qu'acteur privilégié de la montagne jurassienne, pour la conservation du Grand-tétras (valorisation de l'image environnementale de Trans'Organisation)

- Compensation/accompagnement de l'impact

- Communiquer fortement sur le partenariat constructif établi entre Groupe Tétras Jura, l'ONCFS et TransOrganisation et poser les bases d'une relation régulière entre ces organismes.
- Aider, grâce à son réseau de partenaires du monde du tourisme, à la mise en place d'une plateforme de concertation autour du développement des activités de plein air et de la conservation du Grand-tétras
- Aider à la mise en place de systèmes de signalisation complémentaires de la réglementation des APPB là où des besoins sont identifiés par le GTJ
- Aider à la mise en place d'études sur l'impact de la pratique hors pistes sur le Grand-tétras
- Aider à la mise en place de mesures de protection des câbles dangereux sur les sites de ski de descente implantés en lisière des APPB.

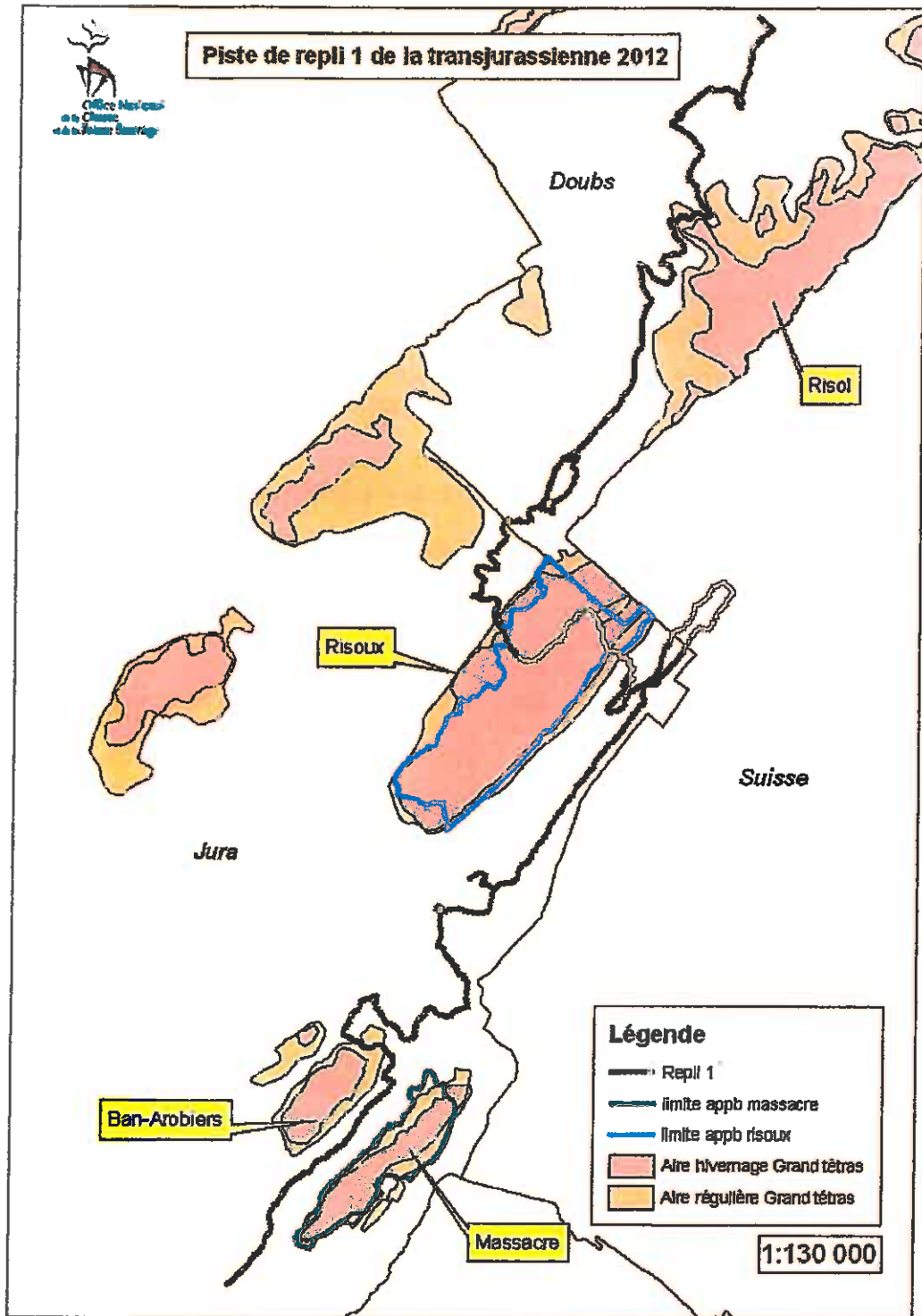


Figure 3 : Transjurassienne 2012, parcours de repli N° 1.

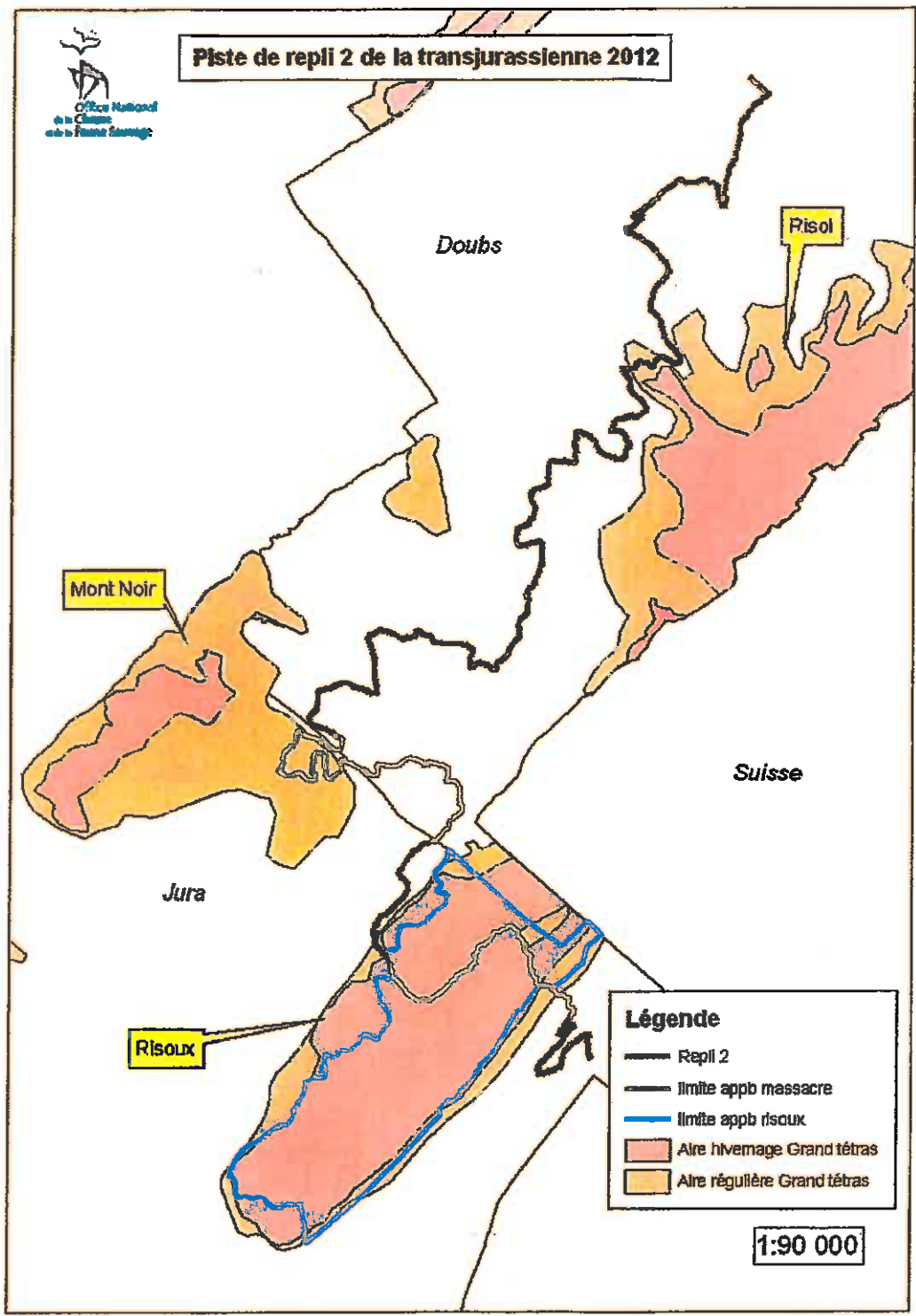


Figure 4: Transjurassienne 2012, parcours de repli N° 2.

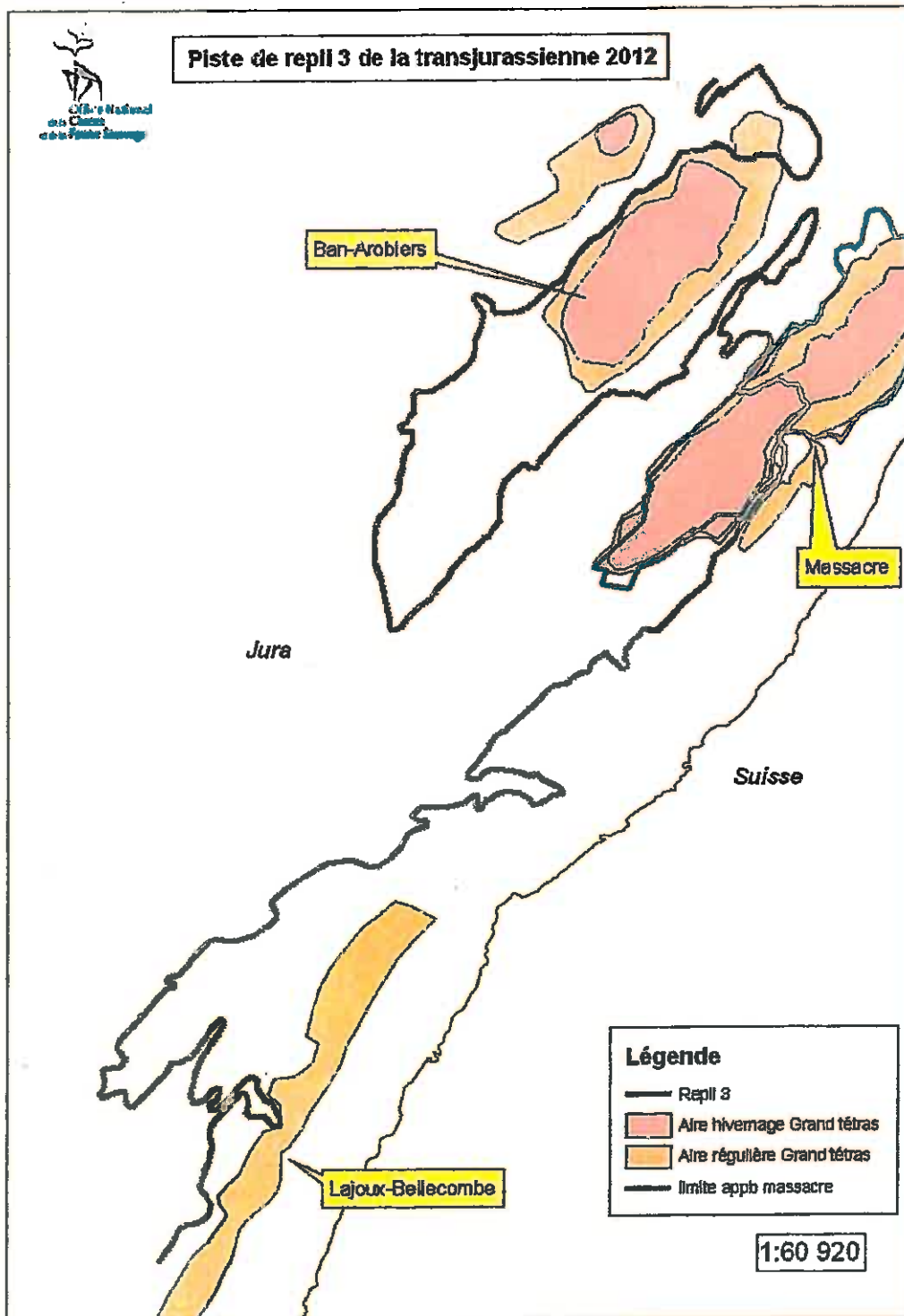


Figure 5 : Transjurassienne 2012, parcours de repli N° 3.

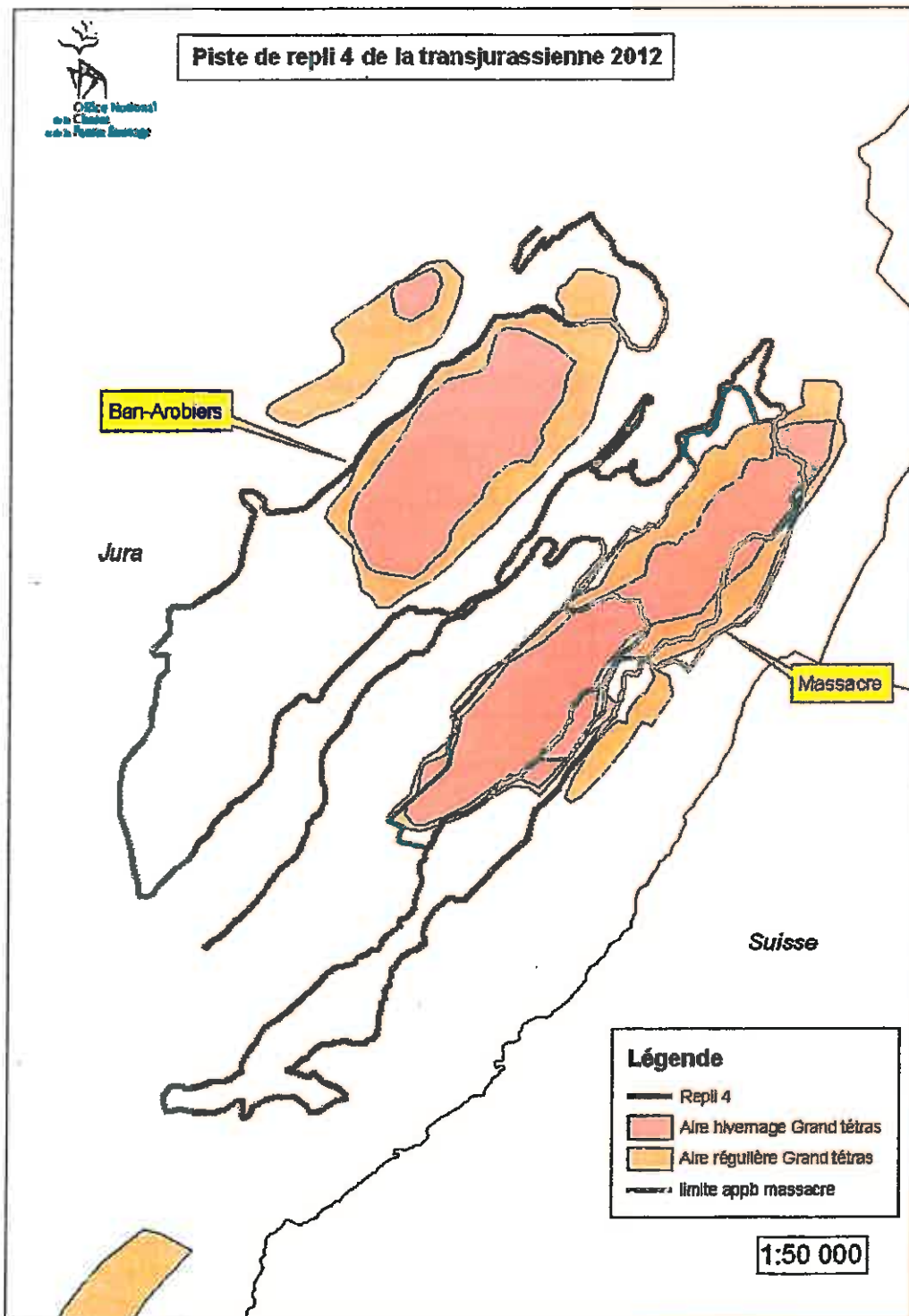


Figure 6 : Transjurassienne 2012, parcours de repli N° 4.

- Conclusion.

Il nous semble que la stratégie proposée par Trans'Organisation, est satisfaisante sur le plan de la prise en compte du dérangement hivernal du Grand-tétras.

En effet, dans un premier temps et dans la mesure du possible selon l'enneigement, l'évitement est choisi, le parcours nominal évitant globalement les zones de présence en dehors de la traversée du Risoux dans sa petite largeur (de toute façon déjà utilisée classiquement dans le parcours nominal).

Dans un deuxième temps et selon le niveau de déficit d'enneigement, plusieurs alternatives sont présentées qui cherchent à atténuer les effets, le repli n° 4, le plus impactant pour le massif du Massacre, n'étant choisi qu'en dernier recours quand les autres alternatives ne sont pas possibles.

Enfin, au vu des informations disponibles sur l'impact réel ou supposé de cette manifestation, il nous paraît difficile d'envisager un préjudice important pour l'espèce même dans le cas du repli n° 4 du fait de l'utilisation actuelle de ces tracés par des pistes régulièrement damées et déjà intensément fréquentées.

De plus, les éléments récents disponibles sur l'évolution des populations de tétras des massifs concernés par la compétition montrent que dans les conditions actuelles de dérangement du massif, l'espèce semble malgré tout capable de restaurer ses effectifs, bien que cela n'exclue pas que le dérangement ait pu retarder cette remontée des effectifs. Le statut peut même être actuellement considéré comme favorable dans le Risoux au moins si on prend les 30 dernières années comme période de référence. Dans le Massacre, la situation est moins claire quand à la possibilité d'une restauration des effectifs car nous manquons de recul pour savoir si l'augmentation récente se confirmera dans les années à venir.

Les éléments présentés ici, relève d'une analyse biologique de l'impact qui, même sans souligner ses limites, ne prend de toute façon pas en compte l'aspect sociologique du dossier, aspect que nous ne voulons toutefois pas négliger. En effet, l'expérience des deux dernières éditions de la TransJurassienne a montré l'impact très négatif sur l'opinion publique locale d'une gestion conflictuelle de ce dossier, où le Grand-tétras apparaît rapidement comme le responsable d'un éventuel défaut de la TransJurassienne. Le fort impact symbolique de cette compétition qui fédère un très grand nombre de personnes bénévoles et génère un intense sentiment d'appartenance à une communauté locale, nécessite que tout soit fait pour éviter que le Grand-tétras devienne le bouc-émissaire des mécontentements d'une partie importante de la population. En effet, les acteurs de la protection de l'espèce (ONCFS, Groupe Tétras Jura), considère que dans ces montagnes humanisées, il est tout simplement impossible de mettre en place des mesures conservatoires, souvent restrictives, sans un minimum de soutien de la population, sans un minimum d'adhésion au concept de protection du patrimoine naturel. Ce soutien ne pourra être obtenu qu'en faisant preuve de pragmatismes et de grandes capacités d'écoute et de dialogue nécessaire à l'obtention de compromis acceptables. Il nous semble que les bases de ce dialogue sont maintenant posées à la suite des réunions constructives qui se sont déroulées ces derniers mois avec Trans'Organisation afin de trouver les compromis nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il n'appartient qu'à nous de continuer sur cette voie avec toutes les instances responsables du développement économique afin de mieux faire accepter les difficiles exigences d'une espèce aussi vulnérable que le Grand-tétras

Références citées

- Arlettaz, R., P. Patthey, et al. (2007). "Spreading free-riding snow sports represent a novel serious threat for wildlife." *Proceedings of the Royal Society B*: 1-6.
- Brenot, J. F., M. Catusse, et al. (1996). "Effets de la station de ski de fond du plateau de Beille (Ariège) sur une importante population de Grand Tétrás." *Alauda* 64: 247-258.
- Leclercq, B. (1985). "Influence des routes et voies de pénétration humaine sur les comportements de grands tétras et de gélínottes dans le Haut-Jura français." Actes du colloque "Routes et faune sauvage", Strasbourg.
- Ménoni, E. (1994). "Grand tétras et ski de fond." *Bulletin Mensuel de l'O.N.C.* 190: 12-21.
- Montadert, M. (2011). "Statut et tendances démographiques du Grand-Tétrás dans le massif jurassien français.", O.N.C.F./DREAL FC/DREAL RA: 47 p.
- Summers, R. W., J. McFarlane, et al. (2007). "Measuring avoidance by capercaillie *Tetrao urogallus* of woodland close to tracks." *Wildlife Biology* 13: 19-27.
- Tena Pera, J. and M. Mossol Torres (2002). "Estudi parasitológic del gall de bosc d'Andorra (dades preliminars)." *Ministeri Medi Ambient. Governament d'Andorre*: 22 p.
- Thiel, D., S. Jenni-Eiermann, et al. (2008). "Ski tourism affects habitat use and evokes a physiological stress response in capercaillie *Tetrao urogallus*: a new methodological approach." *Journal of Applied Ecology* 45: 845-853.
- Thiel, D., S. Jenni-Eiermann, et al. (2011). "Winter tourism increases stress hormone levels in the Capercaillie *Tetrao urogallus*." *Ibis* 153: 122-133.
- Thiel, D., E. Ménoni, et al. (2007). "Effects of recreation and hunting on flushing distance of capercaillie." *Journal of Wildlife Management* 71: 1784-1792.